



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2015

PV N°381

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN
ASSEMBLEE PLENIERE DU VENDREDI 5 JUIN 2015**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie Universitaire.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 21 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens. A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H J. Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président de l'Université de Nantes
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences Politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Etrangères
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
POUZAINT Yves	Ens. B	IUT de Nantes
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
RAULT Valentin	Etudiant	UFR Médecine et Techniques Médicales
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 5 membres

CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DIKONGUE Emma	Etudiant	UFR Sciences et Techniques
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
SAI Pierre	Pers. Ext.	Directeur général d'ONIRIS
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 4 membres

BEMMERT Patrick	Pers. Ext.	CCI de Nantes – Saint Nazaire
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
ROUX Jean-Yves	Ens. B	UFR Lettres et Langages
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1 membre

LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences Politiques
----------------------	--------	----------------------------------

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
31	21	5	4	1

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

BARBU Noël	Vice-président Dév. et partenariats économiques – affaires financières
BEZAULT Valérie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
BRIOLET Baptiste	Directeur des Affaires Juridiques
BROUSSE Thierry	Vice-président Valorisation - Transfert
DELBART Francis	Directeur du Plan, de l'Immobilier et de la Logistique
EVAIN Michel	Directeur de l'UFR Sciences et Techniques
FURET Thierry	Adjoint au Chef de Division Chargé de mission enseignement supérieur
GASTINEAU Jérôme	Directeur du Cabinet Adjoint
KEROUANTON J. Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
LOUVIGNE C.	CARENE
PENISSON Stéphanie	Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services

1. Approbation des Procès-verbaux des Conseils d'Administration des 13 mars et 3 avril 2015
2. Informations générales
3. Point sur les opérations immobilières
4. Présentation d'axes stratégiques et de missions d'un membre du Bureau : Structuration des ingénieurs filières

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

5. Approbation de la convention portant aliénation du terrain sis 80 boulevard Michelet à Nantes (après examen par la CPCA)
6. Approbation de la convention d'application du volet « Enseignement Supérieur et Recherche » du CPER 2015 – 2020 (après examen par la CPCA)
7. Approbation de la prorogation de la Fondation de Projets de l'Université de Nantes, de la modification de ses statuts et de la contribution financière de l'Université de Nantes à compter de l'année 2015 (après examen par la CPCA)
8. *Approbation de modifications des Statuts de l'UFR Droit et Sciences Politiques (point reporté)*

AFFAIRES BUDGETAIRES

9. Mise en œuvre de la réforme Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) :
 - 9.1 Présentation des modalités de construction du budget 2016
 - 9.2 Approbation de la structure budgétaire de l'établissement
 - 9.3 Approbation de la définition des recettes fléchées de l'établissement dans le cadre prédéfini par la réforme
 - 9.4 Approbation de la définition des opérations pluriannuelles de l'établissement dans le cadre prédéfini par la réforme

RESSOURCES HUMAINES

10. Approbation de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels bibliothécaires (après avis du CTE et examen par la CPCA)
11. Présentation du « rapport annuel de santé sécurité et conditions de travail » (RSSCT) 2014 et du « programme annuel de prévention » (PAP) 2015 (après avis du CHSCT)

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

12. Approbation de demandes de création et de modification de maquettes Licence, Master et Doctorat (après avis de la CFVU et examen par la CPCA)

RECHERCHE

13. Approbation du dispositif d'attribution des bourses de Master dans le cadre du projet régional de contractualisation « Développement, formation, innovation - Mathématiques (DéfiMaths) » (après examen par la CPCA)

AFFAIRES FINANCIERES

14. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
15. Règlements d'attribution de prix :
 - 15.1 Approbation du règlement d'attribution de prix présenté par l'UFR de Pharmacie
 - 15.2 Approbation du règlement d'attribution de prix présenté par l'UFR de Pharmacie
16. Rendu-compte de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur (après examen par la CPCA)
17. Questions diverses

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU 13 MARS ET DU 3 AVRIL 2015

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 25 voix pour, les procès-verbaux du Conseil d'Administration du 13 mars et du 3 avril 2015.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT fait un point sur la situation interrégionale. Il y a eu une rencontre au Ministère des sept présidents d'universités concernés par le site UBL, de manière à préciser la procédure pour la présentation aux conseils d'administration des sept établissements, des statuts de la ComUE UBL. Il a été rappelé l'engagement des établissements, à se prononcer avant l'été 2015 et que les établissements qui approuvaient les statuts devenaient membres, les autres qui les refusaient se retrouvant alors associés. Le travail a bien avancé avec les sept présidents pour lever un certain nombre d'interrogations. Un document sera rédigé et rappellera les principes de fonctionnement, consensuels et démocratiques de représentation territoriale notamment. Ce document sera distribué dans les établissements et va permettre de stabiliser le vote dans les quatre universités qui n'ont pas encore présenté les statuts. Ce sera fait pour ces quatre établissements au plus tard le 2 juillet 2015. Aujourd'hui, treize établissements ont approuvés les statuts de la ComUE. Dès lors que ces votes seront finalisés, cela permettra de rentrer plus profondément dans le fonctionnement et la physiologie de la ComUE.

Le débat sur l'IDEX aujourd'hui est intense puisque il faut se positionner pour 2016. Le Ministère mais aussi le Commissariat Général à l'Investissement poussent l'UBL à candidater à nouveau, avec selon les remarques du jury, un focus moins fort sur la transdisciplinarité et une gouvernance plus congruente entre quelques établissements qui seraient locomotives pour l'ensemble du territoire. **LE PRÉSIDENT** souligne que selon lui, demander une fusion avec quelques établissements serait totalement orthogonal avec ce qui se fait à présent. L'autre position à adopter serait de se dire que le modèle n'est pas ni historiquement ni géographiquement adapté aux canons du jury, et qu'il faut donc développer notre excellence par nous-mêmes. Il faudra plus de temps, mais il suffira de le faire avec les forces du territoire. La décision sera une décision collective car le projet IDEX a été porté collectivement par l'UBL. Elle devra intervenir avant fin juin.

MME SAMI fait remarquer que **LE PRÉSIDENT** en parle comme si les administrateurs étaient informés. Or elle précise qu'il n'y a eu aucune information officielle. Il y a eu des informations officieuses venant d'ailleurs mais officiellement en tant que membre du Conseil d'Administration et en tant que membre de l'Université de Nantes, elle n'a reçu aucune information sur la réponse à l'IDEX. **LE PRÉSIDENT** entend cette remarque. **MME SAMI** souligne qu'il faut partager les succès mais aussi les défaites et les interrogations. **LE PRÉSIDENT** précise que les interrogations portent notamment sur la définition de l'Etat stratégie.

MME CARON confirme à son tour, qu'il n'y a eu aucune information officielle. Elle rappelle la position de son syndicat, selon laquelle ce type d'organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur le territoire, ne convient pas. Sur l'IDEX, elle souligne qu'elle est intervenue plusieurs fois pour demander des informations lors des Conseils d'Administration, ce à quoi il lui a été répondu que ce n'était pas possible car il y avait de la concurrence externe. Ainsi, elle n'a pas pu non plus discuter de toutes ces questions contenues dans l'IDEX. Par rapport à l'avenir, elle a vu par des voies d'information qui ne sont pas celles de l'Université, que le jury conseillait de candidater sur un I-site. Il se pose donc la question de savoir s'il faut resserrer l'ensemble des thématiques sur des projets plus technologiques, centrés sur les structures labellisées par le Commissariat Général à l'Investissement, sur un périmètre dit d'excellence. Ceci est une question de fond qui doit être débattue par les administrateurs, car elle a beaucoup de conséquences sur l'ensemble des thématiques d'enseignement et de recherche. Elle informe que le Comité Technique du CNRS s'est prononcé contre les statuts de l'UBL à l'unanimité de tous les syndicats. **LE PRÉSIDENT** reconnaît que le débat IDEX-I-site est un élément à prendre en compte. Il est plus subtil que cela dans la réponse et les commentaires du jury. Le jury a écrit que « la Région peut être candidate à au moins une I-site ». Or le

texte rédigé en anglais ou en français n'a pas le même sens. En aucun cas il ne peut y avoir plusieurs I-site sur un même site. Le Commissariat Général à l'Investissement, à la demande de l'UBL va questionner le jury afin de comprendre cette phrase. Dans tous les cas il faut retenir que IDEX=I-site, en terme de gouvernance. **MME CARON** souligne que ce n'est pas la même chose en termes de contenu. **LE PRESIDENT** le confirme, mais il explique qu'en revanche le panel et la largeur du spectre, sont variables. Lorsqu'il y a un nombre de disciplines très larges, on peut prétendre à un IDEX ; Montpellier, qui voulait un IDEX a présenté sur un domaine Santé, ce sera donc forcément un I-site. **LE PRESIDENT** rappelle que le jury est en principe consultatif, hors il est en réalité décisionnel. Son but est de créer une université de rang mondial par site. L'UBL a proposé un modèle universitaire, et c'est selon lui la différence fondamentale entre les deux.

M.LELOUREC revient sur le document élaboré par les sept présidents des universités publiques des deux régions, et notamment sur les inquiétudes qui persistent. Quelles que soient les intentions entre les sept présidents actuels dans ce document, il rappelle que les établissements ne peuvent pas s'opposer à la Loi. Les inquiétudes demeurent sur le fait qu'une fois créée, l'UBL vivra sa propre vie et que les universités deviendront des composantes. Si l'UBL le décide à un moment donné, elle peut aspirer les compétences qu'elle veut et ainsi changer ses statuts. Ni une charte entre les actuels présidents, ni les statuts de l'UBL qui ont déjà été votés ou qui vont l'être, ne peuvent s'opposer à la Loi. S'agissant des financements, il constate que l'Etat continue à ne pas s'engager véritablement. Il est suggéré à l'UBL de recandidater à l'IDEX, peut-être pour aboutir à un nouvel échec ; les critères ne sont pas cohérents entre eux, des incitations du Ministère d'une part et les critères d'un jury supposé indépendant d'autre part. Cette situation est désespérante. L'Etat ne s'engage pas non plus dans la mesure où il y a cette enveloppe globale nationale pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche. A chaque fois que de l'argent est donné à un projet, cela signifie qu'il est soustrait à un autre. Il faudrait s'engager dans une voie où ce ne seraient pas les seuls syndicats qui s'opposent, qui protestent et qui râlent. Il y a 21 présidents qui se sont insurgés sur la façon dont ce jury IDEX a procédé. Ils ont fustigé le fait que ce sont les universités fusionnées qui ont raflé la mise. Ce n'est pas normal que les présidents d'universités, par le biais de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) notamment, se laissent faire sans rien dire. C'est humiliant et intolérable. On ne peut pas faire une loi qui propose trois types de regroupements (association, fusion ou Communauté d'Universités et d'Etablissements) et laisser le jury, annoncer aux universités que leur choix n'était pas le bon. En tant qu'universitaire, il estime qu'il ne faut pas laisser faire cela, l'université étant selon lui le lieu de l'intelligence et du débat. Si les présidents ne rebondissent pas, les personnels bien inquiets, n'auront plus aucune efficacité, ce qui créera des paradoxes, comme certains comités techniques d'établissements qui votent à l'unanimité contre, et des conseils d'administration qui finissent par voter pour. Sur l'esprit de la Loi, **LE PRESIDENT** prend un exemple qui selon lui est particulièrement marquant : imposer le modèle contre l'avis du Ministère, sur la co-accréditation du diplôme de doctorat. Cette co-accréditation permettait d'avoir cette vision fédérale telle que les membres la souhaitaient. Il a été possible de garder les principes voulus, malgré cette loi qui se veut pré-fusionnelle à certains égards. Sur la réaction des syndicats, **LE PRESIDENT** informe qu'il se bat chaque jour pour défendre les points de vue et lorsqu'il dit que dans les hypothèses, il y a celle de ne pas candidater à nouveau, il estime que c'est un message fort de sa part. Le PIA 2 est une caricature du PIA 1 voulue par d'autres. L'idée d'avoir un I-site qui serait plus adapté notamment au grand ouest, pour certaines régions, a connu un échec retentissant puisque le jury n'a pas du tout tenu compte de cette subtilité, prévue pour s'adapter à des territoires qui n'étaient pas métropolitains ou en processus de fusion. Tout a été regardé selon le même prisme, « IDEX=I-site ». Sur la lettre des 21 présidents, **LE PRESIDENT** précise qu'il a été sollicité et qu'il a refusé de la signer. En effet il pense et il l'a écrit, que cette lettre était inefficace, avec trop de messages différents et principalement axée sur la contestation du fait métropolitain, ce qui n'est pas le sens du propos. Quant à la CPU, il s'accorde pour dire qu'elle est effectivement inaudible sur le sujet, et il le regrette. Il l'a vécu personnellement la semaine dernière, à Strasbourg lors de la Conférence.

Sur la procédure IDEX et sur le grand jury, **M.POUZAIN** estime qu'il faut placer les responsabilités où elles sont, c'est-à-dire au niveau politique. Il regrette que les représentants des collectivités territoriales ne soient pas présents ce matin, car ils auraient pu écouter les récriminations. La responsabilité est selon lui avant tout politique. C'est le politique qui a défini la procédure, et il ne peut pas se cacher derrière pour ensuite évoquer des arguments qui ne convainquent finalement personne. Cette procédure aboutit de fait à évincer un pan entier du territoire, en l'occurrence l'ouest de la France, où il y a une réelle dynamique qui est chaque jour constatée, au niveau économique notamment. Les métropoles de l'ouest ont gagné des emplois malgré la crise, alors que ce n'est pas du tout le cas de la majeure partie du territoire. Il y a aussi une dynamique à tous les niveaux, associative, au niveau de la recherche, des réseaux ou encore du numérique. La procédure IDEX a

figé un ordre ancien qui est lié à l'histoire de la constitution des régions, des universités. Si l'Université de Nantes et si les bourgeois nantais avaient construit l'Université avant 1964, l>IDEX aurait été remporté par Nantes. Le projet a pâti d'une faiblesse historique liée à la construction de l'Université de Nantes. Il n'est pas responsable selon lui, que les politiques n'aient pas pris les mesures afin d'éviter ce résultat. S'agissant des finances, il rappelle que ce n'est pas de l'argent prélevé sur les budgets des universités, mais d'argent placé, notamment les intérêts des obligations d'Etat, qui permettent de financer les opérations liées aux IDEX. Compte tenu de la baisse des intérêts d'obligation d'Etat, le système devient beaucoup moins intéressant. Il faut relativiser, la question est surtout symbolique et derrière ce dossier là il faut espérer un effet d'entraînement. Compte tenu de la dynamique du territoire de l'ouest de la France, il estime que l'UBL va réussir, même sans l>IDEX car il y a des fondamentaux qui sont très bons. Faut-il casser la manière de faire pour pouvoir coller à un système hyper rigide ? Il faut replacer la responsabilité où elle est et il est de la responsabilité de chacun en tant que citoyen et organisations syndicales, d'interpeller le politique, ce qu'il a déjà fait et qu'il va continuer de faire. Le politique ne peut pas se défilier en fonction du résultat du système. Pour conclure, **M. POUZAIN** fait référence à la déclaration du président du jury sur le site « educpro », qu'il qualifie de ridicule et risible, alors que c'est soi-disant l'excellence qui est primée.

MME OBLE revient sur les deux hypothèses soulevées par **LE PRESIDENT** de repenser un IDEX, soit un I-site soit rien et souhaite connaître les conséquences qui découleraient du fait de ne rien proposer. Elle fait un parallèle avec la réforme territoriale, car avant la réforme, les Pays de la Loire étaient la cinquième région de France, et va passer après la réforme, en termes de PIB, à la huitième sur treize. Ne pas avoir un grand pôle universitaire de Recherche est selon elle extrêmement difficile. **LE PRESIDENT** souligne que le point territorial a été soulevé lors du rapport d'oral et le président du jury a posé la question des conséquences de la non fusion des deux régions Bretagne et Pays de la Loire. Souvent l'argument du statu quo est avancé. Or **LE PRESIDENT** précise que relativement aux autres, les chiffres ont évolué. Fusionnée, la région se trouverait au troisième ou quatrième rang national, alors que séparées, les deux régions se retrouvent propulsées au dixième ou onzième rang. **LE PRESIDENT** souligne que s'il a porté le projet d>IDEX, il l'a fait collectivement au nom de tous les établissements. Il y a eu une réunion il y a deux semaines, avec 36 établissements, durant laquelle il a été conclu qu'il fallait avant tout interpeller l'Etat sur sa position s'il en a une, avant de commencer les échanges avec le Conseiller ESR de Matignon, le Commissariat Général d'Investissement, le Ministère. Les politiques ont également rencontré les Ministères de manière à colliger l'ensemble des informations pour collectivement avoir une position. **LE PRESIDENT** revient sur l'éventualité selon laquelle l'établissement n'aurait pas d>IDEX ; selon lui, il n'est pas question de dotation, cela reste de l'argent public certes mais ceci reste relatif. 15 millions d'euros sur un site de cette taille, est une somme qui peut être récupérée par ailleurs, au regard des dotations des collectivités notamment. En revanche, ce qui est important c'est le label car il permet un rayonnement du territoire. Il y a une grande vigilance sur les conséquences des grandes décisions des organismes de recherche : le CNRS sera-t-il autant fondé à mettre des moyens sans label ? C'est selon lui le point le plus sensible actuellement.

MME CARON estime qu'il y a une cohérence dans le projet de restructuration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'objectif est de faire dix grandes universités de recherche et pluridisciplinaires en rassemblant plus ou moins fusionnellement les établissements et les universités et recentrer les autres universités sur quelques thématiques de formation et de recherche. La question se posera alors de savoir si elles peuvent poursuivre l'ensemble de la chaîne de formation de la Licence jusqu'au Doctorat dans l'ensemble des disciplines. Concernant les organismes de recherche, le CNRS s'est engagé sur un certain nombre d>IDEX et labex, à maintenir par exemple les ressources humaines et à poursuivre un effort financier. Dans le contexte actuel d'austérité et de recrutements faibles, les organismes de recherche n'auront pas les moyens de financer ailleurs que sur ces points chauds. C'est ce qu'elle appelle la cohérence : piloter par le budget. Il ne faut pas se faire d'illusion, ni l'INSERM, ni le CNRS ni les autres établissements nationaux de recherche ne pourront suppléer aux endroits et aux déserts qui vont se créer. Politiquement parlant, ce système a une cohérence et c'est pour cela que dès l'origine, il était perçu comme inégalitaire et injuste.

M. LELOUREC précise qu'il y a un retrait relatif de l'Etat assez complexe, en termes de financement et non en termes d'intervention. Le gouvernement donne des instructions et dicte des consignes mais finance de moins en moins. Parallèlement, il y a aussi l'entrée en force des régions, point qui est très peu discuté alors que les régions finalement, se dessinent dans le paysage universitaire. Les collectivités sont les grandes absentes de ce Conseil d'Administration. Il a du mal à savoir ce que font les Régions et ce qu'elles pensent de ces compétences et comment elles agissent dans les dossiers intéressant l'Enseignement Supérieur. Quel a été le rôle des Régions Bretagne et

Pays de la Loire dans toutes ces péripéties notamment sur la naissance de l'UBL, l'IDEX ? **LE PRESIDENT** souligne qu'une fois que la décision a été prise de former l'UBL, les Régions ont soutenu avec des sensibilités légèrement différentes entre les deux mais qui se sont lissées. Il précise qu'il a été à l'oral de l'IDEX avec un courrier commun des deux Régions et des six villes, courrier de soutien avec un engagement à doubler la dotation de l'IDEX. Jamais il n'y avait eu un courrier de cette nature ce qui montre que l'engagement politique est fort. Le jury a décidé mais il a publié directement les résultats de manière à ce qu'il n'y ait pas d'influence politique. L'information est parvenue de manière non officielle par l'AEF alors qu'il y avait une compréhension politique très large.

MME ISHOW souligne qu'il était courageux de la part du **PRESIDENT** de porter ce projet difficile qui s'inscrit de manière différente par rapport aux autres, car il était le seul à associer deux régions. Dans d'autres sites universitaires, comme Montpellier, Lille, Toulouse ou Bordeaux, il y a une prégnance d'une ville en particulier. Rennes et Nantes ont dû s'associer ce qui ne se fait pas sans difficulté et qui forcément oblige à associer tout le monde. Le projet d'IDEX ne pouvait pas se permettre d'éliminer un certain nombre d'acteurs sans quoi il y aurait eu dissension. Ces dissensions, elles sont ressenties à Paris où des écoles comme Chimie ParisTech se sont dissociées de l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC). Dans cette fameuse politique d'excellence, s'associer uniquement à Rennes sans les acteurs autour, aurait créé des dissensions et des pertes d'un point de vue collaboratif. La région Pays de la Loire, au vu des documents Strater, est en retrait par rapport aux autres régions, alors que Rennes est fortement en tête. La logique de s'associer à Rennes était fondée. La question qui se pose est celle du travail sur le territoire et associer des écoles d'ingénieurs a déjà été évoqué. Il ne faut pas parler que de l'Université, et l'isoler du reste des acteurs et notamment des écoles qui sont aussi des établissements porteurs et qui ont une attraction réelle. Il faut considérer l'ensemble du système universitaire. Elle prend l'exemple de Kiel, petite ville d'Allemagne où elle a eu l'occasion d'aller récemment, qui est associée à Hambourg. Il y a ce paradoxe en France où il y a des regroupements pas forcément utiles, qui détournent l'attention des acteurs de ce qu'ils ont juste à côté.

MME SAMI revient sur le fait que **LE PRESIDENT** s'étonne que les conclusions du jury soient apparues très rapidement, sans intervention et influence des politiques. A partir du moment où on accepte de jouer le jeu des compétitions, de rentrer dans des cases qui sont finalement bien prédéfinies, au lieu de se battre pour que ces moyens soient des moyens structurels pour les universités et pour les organismes de recherche, ceci signifie qu'on accepte les règles de ce jeu de la soi-disant excellence. Les cases prédéfinies ne tiennent pas compte des richesses des territoires. On se bat les uns contre les autres pour finalement se partager des miettes. La responsabilité de chaque citoyen est de dire, de demander qu'il y ait quelques niches d'excellence certes mais que les moyens de l'Etat soient mis au service de la Recherche de manière générale. Les personnels doivent pouvoir faire de la Recherche sans avoir à chercher par tous les moyens possibles à rentrer dans des cases, comme il a fallu le faire dans ce projet. **LE PRESIDENT** précise qu'il ne s'est pas étonné mais qu'il a simplement constaté. **LE PRESIDENT** rappelle qu'il y a des règles du jeu et il estime que le jury a eu raison de prendre sa décision eu égard au prisme qu'il s'est donné et au prisme que le CGI lui a donné. Il lui a été rappelé que le jury était décisionnel car il portait la décision du CGI. Ceci n'est pas marqué, bien au contraire il est consultatif. Logiquement, et cela se voit dans d'autres pays où il y a des démarches similaires, le gouvernement est présent dans le jury et est beaucoup plus influent. Il s'agit de confier 3 milliards d'euros d'argent public à un jury alors même que, hier la DGESIP annonce qu'elle n'est pas en mesure de savoir où va l'argent de l'IDEX et surtout comment l'évaluer. Cela pose question selon lui pour autant il faut être logique et cohérent. Ici il s'agit de l'IDEX I-site, mais à ce moment-là il faut refuser les Labex, les IHU et tous les objets d'excellence pour lesquels l'établissement a eu des labels. Il faut en sortir et par exemple ne pas accepter d'avoir une déclinaison de l'IRT, il faut être cohérent. Quand on n'a pas les moyens, on évite de saupoudrer et la cohérence doit selon lui s'appliquer sur tous les objets d'excellence. **MME CARON** souligne que sa position depuis le début est qu'il ne fallait pas rentrer dans un cycle néfaste. Maintenant que le système est installé, il faut selon elle se battre pour qu'en dehors des IDEX et des Labex, il existe autre chose. Il y a des domaines dans l'Université de Nantes où l'on s'interroge sur le fait de savoir si cela va persister. **LE PRESIDENT** s'accorde sur ce point du vue, on ne peut pas avoir cette politique d'excellence et négliger le reste. Mais il pense que si l'on conteste la stratégie d'excellence, il faut la contester jusqu'au bout et ne pas accepter de participer à des Labex, refuser l'argent des IRT et même des IHU. **MME CARON** estime que si l'on se contente des Labex et des structures du PIA, cela ne fera pas beaucoup. Hors Labex et hors IRT, il n'y a rien d'autre. **LE PRESIDENT** répond que l'Université a 25% des IRT, 20% des frenchtech. **MME CARON** estime qu'il ne faut pas se contenter de cela et penser aux conséquences pour les personnels, car ceci signifierait de grosses restructurations. **LE**

PRESIDENT estime que la question des moyens aux établissements ne doit pas être distraite par ces initiatives, et qu'il s'agit des mêmes sujets.

M.GUEVEL estime qu'il est toujours facile après coup de refaire la partie, mais au final il pense que c'était une erreur de s'engager dans cette aventure d'IDEX. Au départ, les chances annoncées étaient faibles, et ceci a un peu ébranlé la dynamique autour de la création de l'UBL, ce qu'il trouve préoccupant. Ce n'est certes pas la seule raison, ce qui se passe à Rennes pesant très certainement dans la dynamique UBL, mais il trouve embêtant que le projet d'IDEX ait à ce point eu un retentissement négatif. Après coup, il estime qu'il aurait mieux valu avancer, construire, affirmer et attendre la création de l'UBL pour que ces problématiques de gouvernance soient abouties et mises à l'épreuve pour ensuite s'engager dans l'IDEX. **LE PRESIDENT** souligne que dans les recommandations du jury il est mentionné qu'il n'y aura pas d'IDEX ou d'I-site dans les PIA 3.

M.CATALA souligne qu'il s'agit d'un problème délicat et difficile, car il est difficilement concevable de ne pas participer à un jeu quand il y a de tels enjeux derrière. Il pense que lorsqu'on joue une partie, il faut en respecter les règles. Or la partie a fixé des règles sur ces IDEX qui ne correspondent pas au projet de ComUE. A la lecture du « jugement » du jury, on se rend compte que ce jury ne veut pas du projet, car celui-ci ne respecterait pas les règles du jeu. C'est malheureux mais c'est un constat. A partir de ce moment-là, il faut faire des choix et soit on rejoue la partie en respectant les règles, soit on cherche d'autres moyens par ailleurs et on conforte la structure de la ComUE avec une aide plus ou moins forte de l'Etat, en dehors de ces IDEX. Il estime ne pas avoir toutes les règles en main pour faire un choix que les établissements vont devoir faire rapidement. Si l'on continue de construire la structuration en ComUE, il est inutile de déposer un troisième projet car il ne respectera pas les règles. Si l'on décide de respecter les règles, quid de la ComUE ? Ceci risque de la fragiliser à nouveau, si l'on rentre dans un jeu qui ne lui correspond pas. Il faut rester attentif à préserver cette structuration. **LE PRESIDENT** s'accorde sur ce résumé de la situation et estime qu'il y a un autre risque selon lui : si collectivement il y a un risque, certains vont vouloir y aller tout seul. **M.CATALA** estime que dans ce cas-là, s'il y a la place pour un I-site, le site nantais a toutes ses chances. Si d'autres partenaires y vont tous seuls, il va y avoir une concurrence énorme.

MME OBLE ajoute qu'il y a un autre risque, car les régions vont être mises en concurrence les unes par rapport aux autres. La région Aquitaine va se développer énormément, l'Université de Bordeaux ayant eu un IDEX et va prendre le pas sur la région Pays de la Loire.

POINT 3 : POINT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

M.BERNOUSSI fait un point d'étape sur les déménagements dans le cadre du Nouveau Tertre, point qui a déjà été évoqué lors de précédents Conseils d'Administration. Il s'agit de la phase de travaux sur Recteur Schmitt et Launay Violette. Sur le site Launay Violette, les travaux sont terminés. Il y a un travail important mené par le CROUS pour trouver une solution de restauration. Sur Recteur Schmitt, le rez-de-chaussée et le bâtiment C0 sont terminés, les travaux sont en cours au premier étage. Il y a un très bon retour des utilisateurs et des usagers, avec des déménagements qui se sont déroulés dans de très bonnes conditions.

MME SAMI précise qu'elle a été informée d'un mail de personnels de l'ESPE qui se demandent si tous les étudiants qui sont censés s'inscrire à l'ESPE l'année prochaine, vont trouver de la place. Il y a des pavillons modulaires qui ont été placés sur le site, où hier il n'a pas été possible de faire cours, en raison de la chaleur. Il est possible de trouver une solution de remplacement au mois de juin, lorsqu'il n'y a pas trop d'étudiants, mais la situation sera différente en septembre et octobre prochain. **M.BIAIS** annonce qu'un point sur cette situation va être fait. Pour autant, les partenaires sociaux avaient alerté sur le fait que ces modulaires seraient saturés au mois de mai et juin pour les soutenances de mémoires, ce qui n'est pour le moment pas constaté. Il a demandé aux services de mettre en place un outil de mesure très précis sur l'utilisation de ces pavillons modulaires, pour qu'il puisse y avoir des ajustements, y compris à la baisse, si à un moment donné, leur inutilité venait à être constatée. Ces pavillons sont en location, ce qui permet de s'ajuster aux besoins. Sur les effectifs, **M.AVERTY** informe qu'il y a moins de demandes que l'an passé pour entrer dans le Master 1 « Métiers de l'Enseignement ». Il y a actuellement une première vague qui a été faite par rapport au dimensionnement prévu des différents groupes. La question qui se pose est la répartition des étudiants sur l'ensemble des sites de l'ESPE, à savoir l'Académie. **LE PRESIDENT** rappelle que l'objectif est de faire la rentrée dans de bonnes conditions.

POINT 4 : PRESENTATION D'AXES STRATEGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : STRUCTURATION DES INGENIEURS FILIERES

M. BROUSSE rappelle que le projet est régional. Ce projet avait été présenté au CPER par les trois universités, Nantes, Le Mans et Angers, et avait été promptement éliminé du cadre du CPER. Malgré tout, les porteurs du projet considérant qu'il était important pour les établissements, ont persisté et abouti à cette structuration.

L'idée derrière ce projet « Fil'Innov » était de pouvoir à la fois optimiser, approfondir le rapprochement des universités avec le monde socio-économique en donnant une visibilité accessible de nos compétences dans les domaines de la Recherche, de la Formation et de l'Innovation. Ceci est parfois difficile pour une université pluridisciplinaire, comparé à une école d'ingénieurs. L'idée était aussi de favoriser et d'amplifier les partenariats entre la Recherche Publique et le tissu industriel notamment régional. Il ne s'agit pas seulement des grandes entreprises. Il y a une volonté à la fois de la Région et des trois universités d'avoir également des actions vers le tissu TPE, PME et ETI qui est un tissu important. Il s'agit aussi de mieux accompagner la détection des travaux de recherche pour les collègues qui veulent faire de la valorisation. Au niveau de la valorisation, il ne faut pas avoir une université à deux vitesses, avec d'un côté des personnes qui savent bien faire et d'un autre, des tas de collègues qui voudraient faire mais qui ne sont pas du tout informés et qui ont finalement du mal à faire émerger leurs projets.

L'organisation en filières qui a été mise en place, fait partie d'une expérimentation menée avec la CCI Nantes – Saint Nazaire dans le cadre du Contrat d'Objectifs Partagés, où deux ingénieurs filières ont été positionnés sur les filières STIC et SHS. Les filières correspondent à l'affichage donné à l'extérieur mais pas forcément à une structuration en interne. Cet affichage extérieur a été validé par la CCI, partenaire du projet à l'origine et par la Région. Il a été décidé de figer cet affichage-là, à charge pour l'Etablissement de voir ce qu'il y a derrière celui-ci et qui est projeté vers les partenaires socio-économiques. Le projet a été présenté à différentes institutions notamment la Région, et consistait à identifier et bâtir une offre par filières, pas seulement sur les compétences Recherche mais sur les trois volets, Recherche, Formation et Innovation. Il s'agissait de la présenter de façon cohérente à l'environnement socio-économique, de pouvoir orienter et détecter de façon plus pertinente des projets innovants internes à l'Etablissement, pour les guider à travers l'écosystème, c'est-à-dire, répondre aux demandes internes. Ceci vient en réponse aux interrogations des collègues dans le sous-groupe de travail sur la valorisation dans le cadre de l'évaluation HCERES qui demandaient de mieux accompagner ces demandes. Il faut aussi mieux accompagner les demandes externes pour pouvoir les amener vers les Composantes ou les Laboratoires les plus pertinents.

La mise en œuvre du projet « Fil'Innov » a été faite dans les trois universités par une intégration dans le service Partenariat et Innovation. Sur les trois universités ont été lancés les recrutements pour coordonner les ingénieurs filières. Il y a une réunion mensuelle avec Angers et Le Mans sur le positionnement des ingénieurs filières, afin de ne pas avoir d'intersection négative mais au contraire une synergie entre les différents ingénieurs filières. Ces ingénieurs filières seront positionnés comme interface entre les structures d'accompagnement comme Capacités, la SATT Ouest Valorisation, Atlanpole et les Composantes et Laboratoires de Recherche. L'idée est d'avoir un maillage relativement fin des trois compétences Recherche, Formation et Innovation, pour pouvoir répondre rapidement aux sollicitations. A titre d'exemple, la CCI les a sollicités il y a un mois pour savoir quelles étaient les formations de l'Université de Nantes qui correspondaient à la filière aéronautique. Grâce à la structuration qui commençait à être mise en place, les ingénieurs ont répondu dans les deux jours à la demande.

Il y a différentes sources de financement notamment Nantes Métropole qui a beaucoup appuyé ce projet et qui a été le levier pour déclencher d'autres types de financement. Nantes Métropole a cru dès le début à ce projet. L'Etablissement s'est beaucoup investi notamment à l'Espace Entreprise et aussi pour pérenniser un ingénieur filière sur 2015. Des fonds ont été récupérés sur le FEDER afin de finaliser le projet.

Au total, il y aura en comptant les deux personnes qui sont sur l'Espace Entreprise, huit ingénieurs filières pour neuf filières, l'objectif étant d'arriver à neuf. La CARENE a été sensibilisée à travers le Comité Local de Valorisation, sur ce projet, et il va y avoir de nouvelles discussions avec celle-ci sur les thématiques qui pourraient les intéresser notamment sur Saint Nazaire afin de compléter le dispositif sur l'ensemble des trois sites.

S'agissant du budget, 2015 est une phase de démarrage avec un financement plus modeste que les années suivantes. Sur les années suivantes, il y a un budget de 630.000€ qui correspond aux huit postes d'ingénieurs filières et au fonctionnement associé.

Actuellement quatre ingénieurs filières ont été recrutés en plus de **MME BOUTET**, recrutée depuis le début de l'année et qui sera la coordinatrice des ingénieurs filières. Il y a une vague de recrutement de quatre ingénieurs qui sera complétée en septembre, depuis que le feu vert de la Région a été donné.

L'idée est de couvrir l'ensemble des filières affichées vers l'extérieur, avec ces huit personnes. Leur mission sera d'identifier et promouvoir les compétences au niveau de chaque filière, vers l'extérieur, animer la filière, c'est-à-dire détecter et accompagner les projets de valorisation de façon plus pertinente en interne, avoir un rôle de représentation et d'accompagnement des collègues qui participent à la fois aux clusters d'entreprises et aux pôles de compétitivité pour pouvoir détecter les opportunités et les transmettre au niveau de chacune des filières. Cette équipe devra aussi communiquer sur la politique organisationnelle de l'établissement en cohérence avec Angers et Le Mans. En complément de ce dispositif, il y a un certain nombre de collègues enseignants-chercheurs qui ont été identifiés et proposés comme coordonnateurs de ces filières. L'organisation « filières » s'inscrit dans la Direction de la Recherche, des Partenariats et de l'Innovation, notamment au sein du Service Innovation. Il s'agit d'avoir un point d'entrée unique avec de l'accompagnement sur leur projet. De la même façon, les entreprises qui entrent sur l'Université par le biais de l'Espace Entreprise souhaitent un suivi et un accompagnement de leur demande, pour pouvoir avoir rapidement un correspondant et faire émerger des projets collaboratifs.

En interne, l'idée est de ne pas avoir plusieurs interlocuteurs, la plupart du temps externes, mais un seul interlocuteur interne qui les guide sur la solution la plus adaptée au projet en cours. L'ingénieur filière devra faire l'analyse du projet avant de diriger vers la bonne structure et devra le suivre pour être sûr qu'il donne satisfaction. En externe, les demandes peuvent arriver directement par les entreprises mais aussi passer par les Composantes ou les Laboratoires. Ce qui leur est proposé est de recueillir leurs demandes en termes d'innovation, de formation, de recrutement ou de soutien. L'Espace Entreprise est là pour rediriger de façon pertinente les demandes. L'articulation entre les deux structures et autres directions est simple : pour le volet « recruter », les demandes sont redirigées vers les Composantes ou le SUIO ; pour la partie « former », les demandes sont transmises à la Direction d'Appui à la Formation Continue ; et pour le volet « soutenir », les projets seront dirigés vers la Fondation. L'interaction se fera finalement sur la partie innovation, ce qui prend beaucoup de temps car l'entreprise transmet une demande assez vague. Les ingénieurs filières seront là aussi pour mieux accompagner ces demandes-là et les traiter à la fois de façon plus rapide et plus optimisée. Souvent les Laboratoires de Recherche vont être interrogés sur des projets qui sont trop technologiques pour eux.

LE PRESIDENT remercie **M.BROUSSE** pour la présentation et l'ensemble de ce travail, qui correspond à un constat fait en 2012, selon lequel il est difficile pour une entreprise de « lire l'Université ». Il s'agit par cette structuration d'avoir une meilleure lisibilité, un vrai lien et un effet levier dans les deux sens, avec le respect des structures en place. Il y a actuellement un écosystème extrêmement protéiforme avec des acteurs qui viennent se rajouter dans des périodes contraintes, et qui viennent s'interposer sur les prérogatives des uns ou des autres. **LE PRESIDENT** voit dans la présentation, l'innovation technologique mais il y a aussi l'innovation managériale et éthologique. L'établissement a la capacité de procéder à des réponses sur tous les objets d'innovation et qui ne sont pas que technologiques. Il était important de le mettre en avant car c'est aussi une force de pouvoir proposer l'ensemble de ce panel en termes d'innovation. Ceci arrive au bout de cette logique avec le soutien des collectivités et toute l'énergie interne à l'Université piloté par le Vice-Président Transfert et Valorisation.

MME CARON souligne que l'exposé était très clair et elle comprend parfaitement les articulations au sein de l'Université. Elle pense qu'il y a des liens qui commencent à se distendre, qui étaient des liens directs entre Laboratoires scientifiques et les entreprises. Petit à petit, ces liens directs ont beaucoup de mal à se préserver. Ces liens directs ont un intérêt car ils permettent le dialogue direct entre des collaborateurs scientifiques d'une entreprise et des Laboratoires. Ce lien par le biais des ANR se distend alors même qu'elle estime qu'il permettrait la mise en place de réelles collaborations et coopérations équilibrées entre scientifiques des laboratoires publics et privés. **M.BROUSSE** ne fait tout à fait le même constat. Depuis le dernier quadriennal, il y a plus de 100% de

contrats collaboratifs bipartites supplémentaires. **MME CARON** s'accorde sur ce constat-là sauf qu'intrinsèquement les collaborations sont moins directes. Elle souligne que le concept RFI au sein de la Région est très fort et très appuyé. La Région a développé pour cela des plateformes régionales d'innovation pour la mutualisation des moyens techniques et humains entre des entreprises, des acteurs de la formation, d'aide à la recherche pour favoriser l'innovation dans les entreprises et sur les territoires. La Région a aussi sa propre politique et sa propre structuration pour développer l'innovation. **MME CARON** met en garde sur une certaine redondance entre ces deux structurations et souhaite connaître les synergies entre les deux et avoir des informations sur l'évaluation des projets et de leur contenu scientifique. Elle s'interroge aussi sur le retour financier de ces projets vers la science. **M.BROUSSE** revient sur la cohérence du projet. Il explique qu'il a été bâti depuis le début avec les collectivités et notamment la Région. Le problème avec toutes les structures créées partout sur le territoire, est de trouver la place de l'Université dedans, parfois même en dehors de tout contexte ESR. L'Espace Entreprise a recensé toutes les structures, pôles de compétitivité, PRI, et clusters d'entreprises sur toute la région. On ne sait pas toujours qui y participe de l'Université de Nantes. Il reçoit à peu près deux à trois sollicitations par semaine voir plus, pour aller assister à telle ou telle manifestation. Avec la structuration proposée, les ingénieurs filières seront systématiquement les représentants de l'Université de Nantes en accompagnement des enseignants-chercheurs qui sont déjà présents mais desquels il y a peu de retours. Il n'y a jamais de compte-rendu de collègues qui sont allés à une matinée d'information pour une PRI, par exemple. Pour pouvoir diffuser l'information sur une filière donnée, il faut être capable de faire un retour systématique de ce qui se dit dans ces structures-là. Il prend l'exemple de la troisième révolution industrielle et agricole, où il y avait certainement des collègues. **MME BOUTET** a assisté à deux réunions et a renvoyé la totalité des projets labellisés dans ce groupe-là. Finalement on a rebasculé dans la partie « génie des procédés », un certain nombre de projets où l'Université de Nantes va devoir s'impliquer. Sans l'ingénieur filière qui participe aux réunions, il n'y aurait jamais eu d'information sur ces projets. S'agissant du retour financier, **M.BROUSSE** explique que selon lui il s'agit là de la mise en place d'une activité de service public. Il est attaché, selon la volonté du **PRESIDENT**, à ne pas avoir une université à deux vitesses avec des collègues qui font rentrer des projets de recherche tous les jours sans pour autant en faire de la valorisation. Ce n'est certainement pas parce que les projets ne sont pas bons, c'est simplement parce qu'on ne leur a pas donné les moyens d'être accompagnés vers le moment où l'on bascule réellement sur de la valorisation, avec la SATT, Capacités, Atlanpole. Il fallait être capable de faire cela en interne et selon lui cette mission d'accompagnement correspond à une mission de service public. Il ne peut se prononcer sur le retour financier d'une mission de service public. L'idée est de pouvoir accrocher plus de financements pour les Laboratoires et les Composantes, car il y a aussi la partie formation et le placement des étudiants à valoriser. La SATT va récupérer la deuxième enveloppe de son financement en espérant qu'elle correspondra aux 50 millions d'€ attendus. Actuellement il y a un sous dimensionnement des projets qui entrent à la SATT, ce qui est général sur les deux régions. Il est persuadé qu'à l'Université de Nantes, il est possible de faire entrer plus de projets de maturation à la SATT et aller chercher des maturations conséquentes. Pour mémoire, certains projets émargent à des maturations de 250.000 €. L'idée est de faire entrer plus de projets pour avoir les financements qui sont dus. Il s'agit d'argent public et il est normal que toutes les structures se le partagent et pas seulement les écoles d'ingénieurs. Sur l'évaluation scientifique des projets, **M.BROUSSE** explique qu'il y a effectivement un filtre de départ sur le fait de savoir si le projet correspond à un projet de valorisation ou à d'autres types de projets et là les ingénieurs filières seront là pour rediriger les projets vers le pôle contrat qui va les orienter vers de l'ANR ou d'autres types de financement.

M.GUEVEL a trouvé la présentation très claire et fait toute confiance à cette nouvelle structuration proposée, qui paraît en phase avec les besoins de l'établissement et les attentes de l'extérieur. Pour autant il souhaite que ceci soit stabilisé. Ces dernières années la structuration a trop changé autour de toutes ces questions avec le déplacement notamment des cellules de valorisation vers la SATT. Il faut stabiliser l'ensemble des personnels. Il faut installer les choses, communiquer dessus et surtout les pérenniser. Il estime que cela prend une très bonne direction car ces fonctions soutien à l'activité de Recherche et d'Innovation sont déterminantes. Les personnels n'ont pas assez de temps à consacrer au temps qui permet de mener à bien les projets. Si l'établissement investi dans des recrutements, cela va forcément avoir des retombées peut être pas immédiates mais à terme. Il fait remarquer que l'ingénieur filière allait opérer un accompagnement systématique. Que l'ingénieur filière doive identifier systématiquement tous les projets, ceci se comprend ; en revanche qu'il investisse du temps dans l'accompagnement de tous les projets de manière systématique, il estime que ce n'est pas la meilleure opérationnalisation de son activité. Dans des Laboratoires et des Composantes tels que les IUT, Polytech ou même l'UFR des Sciences et Techniques, ce sont des pratiques courantes mais dans beaucoup de Laboratoire ou d'UFR, il y a besoin vraiment d'une

activité de soutien, de formation, de sensibilisation. Il y a des collègues qui pensent que protéger, c'est donner à un autre et finalement se trouve après coup, dépossédé de ce qui a été produit. Des représentations comme celle-là sont encore existantes et il faut les déconstruire. C'est un travail considérable qui doit être pris en charge par les ingénieurs filières, pour atteindre les objectifs annoncés. **M.BROUSSE** souligne que la mission des ingénieurs filières se situe aussi sur la détection et l'accompagnement jusqu'au moment où l'on bascule sur les structures pertinentes. Le but du jeu et ceci a été bien clair avec les partenaires notamment, n'est pas de se substituer aux chargés d'affaires de la SATT ou aux structures qui existent déjà. L'idée est d'avoir, en interne, des aides pour les collègues. A un moment donné, il y a une transmission de relais. Pour information, les ingénieurs filières sont en train de se former aux diverses structures telles que la SATT, Atlanpole, Capacités ou même encore à l'IRT. Il n'y aura pas de doublons par rapport aux structures existantes. L'animation et la sensibilisation interne se fera principalement sur les 80 % de Laboratoires et de Composantes qui actuellement ont du mal à accéder à ce type de projet.

MME TRICHET remercie pour cette présentation très claire qui permet de mieux comprendre l'organisation et les objectifs qui y sont liés, avec le rôle des ingénieurs filières qui a été bien expliqué et qu'il faut effectivement stabiliser. Elle souligne qu'une fois de plus les coordonnateurs sont des personnels déjà submergés qui ont beaucoup de missions et elle s'inquiète de leur prochaine disponibilité. Elle fait remarquer que ce sont à nouveau les mêmes filtres dans toutes les missions. **M.BROUSSE** explique que ce ne sont pas des filtres et qu'ils ont accepté de tenir ce rôle, justement car derrière il y avait un appui opérationnel qui leur était proposé. Ce sont des personnes qui sont sollicitées sur un certain nombre de choses mais avec la structuration proposée, cela va être facilité. Actuellement il n'y a qu'un seul ingénieur filière, ce qui fait que toutes les demandes passent par les coordonnateurs. L'autre idée était aussi de pouvoir corrélérer ce qui se fait sur la structuration filières interne à l'Université, notamment sur la filière santé bio Tech où le coordonnateur a été convié au Conseil de la filière. Beaucoup souhaitait que soit nommés des personnels d'organismes de recherche, CNRS ou Inserm. L'Université a tenu à ce que ce soit des enseignants-chercheurs car à un moment donné c'est la structure universitaire qui est porteuse de ce type de projet. Il est important que ce soit les personnels de notre établissement qui soient impliqués en premier lieu sur ce dispositif.

MME ISHOW remercie pour le montage et les efforts investis pour arriver à cet organigramme qui selon elle, est fondamental par rapport à une des missions de l'Université. Ceci ne faisait pas partie de la projection des membres de l'Université, il y a de nombreuses années, où il n'était pas question de s'approcher du monde de l'industrie. Il est important d'aller dans des directions qui soient également porteuses, vers les entreprises. Elle est surprise par la présence de personnels, notamment des Directeurs de Laboratoires, qui ont déjà de lourdes prérogatives en tant que coordonnateurs. Certes un Directeur de Laboratoire ou un personnel qui dirige des projets, a une vision globale mais au final, ceci ne laisse pas la possibilité à d'autres personnes de pouvoir aussi s'intéresser à ce qui se passe dans le Laboratoire. Un ingénieur filière aura besoin d'avoir quelqu'un qui soit réactif en face. Le profil de recrutement de l'ingénieur filière va être très important. La prise de conscience sur l'innovation ne peut se faire qu'à partir du moment où des gens en interne vont essayer d'ouvrir les yeux dessus. En arrivant à Nantes, **MME ISHOW** a eu à instruire un projet RFI, ce qui lui a permis de se diriger vers l'innovation. Les SHS s'autocensurent de leur propre volonté. Le 16 et le 17 juin, se déroule une journée SHS au CNRS sur Paris. Selon elle, extraire le CNRS et ne pas permettre leur présence au sein de conseils, pour essayer d'arbitrer ou proposer des projets, est assez dommageable. Il faut arriver à un équilibre. **M.BROUSSE** souligne que la spécificité sur les trois universités régionales, est le lien avec la partie TPE, PME et ETI. Clairement sur la partie bretonne il est ressenti qu'il est ridicule de s'intéresser à ce milieu-là, ce à quoi **M.BROUSSE** explique qu'il y est totalement opposé, affirmant qu'il est nécessaire de tisser des liens entre l'Université et les PME. Il répète que les coordonnateurs ne jouent en rien le rôle de filtre. Il y a environ 80 relais dans les Composantes et dans les Laboratoires, et c'est à travers eux que se fait principalement la diffusion de l'information. Sur la participation des organismes de recherche, il rappelle qu'ont été mis en place dans les trois universités, des comités locaux de valorisation où l'Université de Nantes est la seule à faire venir le CNRS ou l'INSERM, pour discuter avec les structures locales de ce qui se fait en termes de valorisation. Ils sont bien présents sur la partie échange autour de la valorisation, avec les collectivités comme La Roche Agglo, Saint Nazaire, Nantes Métropole et la Région.

M.POUZAINT remercie **M.BROUSSE** pour cette présentation très claire et souhaite insister sur deux points : lisibilité et efficacité. En externe, la lisibilité est importante car beaucoup d'acteurs du monde socio-économique de la région, ne comprennent pas du tout le fonctionnement de l'Université. Un service qui a une mission globale et transversale est à même de porter ce message. Cette lisibilité

est importante car les formations sont peu connues et les étudiants qui sortent de l'Université sont appelés pour la plupart, à s'inscrire dans ce tissu socio-économique régional. Il est très important d'être en ordre de marche pour pouvoir expliquer et convaincre de la pertinence des formations. Le fait d'avoir des acteurs qui vont être des vecteurs de cette lisibilité paraît essentiel. Travailler avec la SATT permet de travailler sur le volet protection industrielle et de se muscler, pour pouvoir avancer dans d'autres projets. La lisibilité en interne aussi est très importante, pour montrer la multiplicité des acteurs. Sur l'efficacité, il revient sur ce rôle du guichet unique. A l'arrivée d'une demande le service sera le seul capable de l'aiguiller, ce qui est fondamental.

M.BELLETTRE remercie pour la présentation et le travail accompli dans le domaine. L'écosystème exposé est une réalité et il est difficile de le faire comprendre à l'extérieur. Il est complexe et il faut avoir un discours simplifié en interne et en externe. La tâche n'est pas simple et risque d'être longue. Il souligne aussi qu'au niveau du Pôle Contrat, il y a une réelle aide au montage de projet y compris sur l'aspect financier et administratif. Cette aide pourrait être encore perfectible si au niveau de la Direction des Affaires Financières il y avait aussi des préconisations sur la compatibilité du projet avec les achats futurs et anticiper ces aspects sur les achats et les équipements. Sur la complexité du système, **M.BROUSSE** rappelle que l'an dernier, il y a eu six réunions d'information sur les six sites universitaires, un point d'information à la Conférence des Directeurs de Laboratoires, et il lui semble qu'il est impossible d'expliquer cela au quotidien dans les instances et que selon lui, ce sera le rôle des ingénieurs filières.

MME OBLE souligne qu'elle a bien compris depuis qu'elle siège au Conseil d'administration de l'Université de Nantes, que la valorisation de la Recherche est un domaine très important. En tant que Conseillère à Polemploi, elle souligne qu'actuellement elle a dans son portefeuille, 10% de docteur en recherche d'emploi, à qui elle conseille de se positionner sur la valorisation, sauf qu'elle n'arrive pas à avoir de contact ni auprès de Capacités, ni auprès de la SATT Ouest Valorisation, sans parler de l'IRT Jules Verne, dont le site comporte des annonces qui datent de 2014. Elle s'interroge sur la structuration présentée, afin de savoir si elle pourrait aider les docteurs à avoir des contacts sur des profils de valorisation. **M.BROUSSE** répond par l'affirmative. Il a déjà, lui en direct, donné des contacts à un certain nombre de docteurs. Pour information le SUIO a organisé une soirée « docteurs valorisation », où il y avait seulement quatre doctorants. Il comprend les difficultés qu'ont les doctorants à s'intégrer mais il estime que le jeu doit aller dans les deux sens. **MME OBLE** souligne qu'elle ne parle pas des doctorants qui sont encore en thèse, mais des docteurs qui ne sont plus dans le circuit universitaire. Avoir des informations sur la valorisation de la Recherche et sur les acteurs qui sont impactés, est extrêmement compliqué.

MME SAMI revient sur les propos de **MME CARON**, notamment sur le retour financier de la structuration. **MME SAMI** est sensible au fait que l'Université ait une mission de service public, néanmoins, l'Etablissement met des moyens dans cette structuration pour que le monde socio-économique puisse profiter des innovations et du travail d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs. Elle pense qu'à ce titre, il est important d'avoir aussi cette exigence de l'autre côté avec un retour pas forcément financier, mais aussi en termes de bourses ou de recrutement. Il faut aussi mettre la Fondation au début de la boucle. Elle estime que les entreprises devraient elles aussi contribuer. Afin de pouvoir continuer la mission de service public, dans un cadre plutôt contraint, elle pense qu'il est important aussi de se poser la question du retour pour les étudiants et pour l'Université. **M.BROUSSE** regrette de ne pas avoir fait une diapositive sur les indicateurs qui sont mis en place, dont les retours font partie. **M.BARBU** signale que cette structuration qui a été mise en place au sein de l'Espace Entreprise répond à une mission de service public et au-delà. Il y a derrière, un ressourcement très important des Laboratoires et des chercheurs. Tous ces contrats ne sont pas gratuits et il y a un système au sein de l'Espace Entreprise qui fait que la structuration, sert à aborder l'entreprise pour lui proposer tout un panel de services tant sur la Recherche que sur l'innovation mais aussi au travers du soutien à la Fondation. Il s'agit d'un écosystème créé en interne, pour répondre à l'ensemble de la mission mais aussi pour ressourcer la Recherche.

LE PRESIDENT remercie le Vice-président et par la même tous les collègues qui s'engagent pour clarifier les structures.

MME CARON signale que les entreprises bénéficient du crédit impôt-recherche dans ce cadre-là. Il est donc judicieux de penser qu'il pourrait y avoir un retour pour l'Université.

LE PRESIDENT souligne que le travail avec les autres universités est de très bonne qualité, et cela est important au-delà des postures d'instances.

POINT 5 : APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT ALIENATION DU TERRAIN SIS 80 BOULEVARD MICHELET A NANTES (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente le contexte. Le Conseil d'Administration du 28 mars 2014 avait voté le principe d'achat de locaux situé 4 rue Bias à Nantes. Cet achat se justifiait par trois points : libérer des espaces au sein de la Présidence, donner une visibilité à l'Espace Entreprise et diminuer les locations d'espace et donc la pression locative. En parallèle de ce choix d'achat, il avait été acté le principe de vente d'une parcelle de terrain qui appartient à l'Université sise 80 boulevard Michelet à Nantes. Il présente quelques photos projetées du futur espace de Bias, et de la situation géographique du terrain. Depuis ce vote du Conseil d'Administration il y a eu des démarches auprès de France Domaine pour avoir une estimation du terrain situé à Michelet, évaluation qui a été fixée à 1.1 million d'€. Il y a eu quatre propositions d'achat, avec une négociation qui a abouti au mieux disant qui est à 1.6 million d'€. Le compromis de vente a été signé en mai 2014, et le permis de construire déposé le 11 mai 2015. Ce qui est proposé aux administrateurs est d'approuver la convention de vente du terrain à Marignan. Pour répondre aux demandes des administrateurs formulées lors de la Commission Permanente du Conseil d'Administration, la surface plancher du futur bâtiment est de 1733 m² et la surface habitable est de 1541 m², ce qui ramène à un prix de 1050€ le m². **M.BERNOUSSI** présente un diaporama avec les différentes vues du bâtiment, conforme au dossier déposé pour le permis de construire.

MME SAMI maintient qu'il reste beaucoup d'interrogations, indépendamment du principe de base de la vente contre laquelle elle a toujours été. L'acquéreur final est en fait l'acquéreur qui était inscrit dès le départ dans le projet initial. Elle souhaite connaître le nombre de concurrents qu'il y avait. France Domaine a évalué le bien à 1.1 million d'€ ce qui fait que l'opération est rentable pour l'Université de le vendre à 1.6 million d'€. Or elle rappelle que s'agissant de France Domaine, une des réserves pour la certification des comptes de l'Université, présentée lors du Conseil d'Administration du 13 mars dernier, était de dire que tous les actifs ou les passifs immobiliers de l'Université sont largement sous évalués par France Domaine. Elle ajoute qu'en voyant les images du bâtiment, elle est encore plus inquiète des nuisances que cette construction va apporter à l'UFR Sciences ; en effet il y a une vue directe sur l'UFR. **M.DELBART** informe qu'il y avait quatre autres promoteurs qui se sont proposés avec des prix inférieurs à ceux de Bowfound Marignan. C'est une coïncidence que les promoteurs n'aient pas pu dépasser le volume financier vu lors du Conseil d'Administration de mars 2014. **LE PRESIDENT** précise que pour les réserves émises, sur France Domaine, le travail est en cours et il s'avère qu'il y a des sur estimations et des sous estimations. Le travail engagé aujourd'hui est très précis ce qui va permettre de lever les réserves. **LE PRESIDENT** souligne que France Domaine a aussi évalué l'achat de la rue Bias.

M.RUAULT félicite les services d'avoir vendu le terrain plus cher que l'estimation. La vente du terrain permet d'acheter les locaux rue Bias, et empêche l'installation dans le secteur du Cours Paviot, entreprise privée spécialisée dans les cours privés de PACES, qui espérait pouvoir acheter ce local situé entre l'amphithéâtre des premières années des études de Santé et la Bibliothèque Universitaire de Santé.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 20 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions la convention portant aliénation du terrain sis 80 boulevard Michelet à Nantes et autorise LE PRESIDENT de l'Université de Nantes à la signer.

POINT 6 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION DU VOLET « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE » DU CPER 2015 – 2020 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente la convention. Le Contrat de Plan Etat Région (CPER) est un document par lequel l'Etat et la Région s'engage aux côtés des autres acteurs publics, à assurer le fonctionnement et le financement d'un certain nombre de projets structurants. Il s'agit de la loi du 29 juillet 1982 qui a installé les CPER. Le CPER 2015 a été signé le 23 février 2015 après toute une série d'évènements qui se sont succédés et qui ont modifiés le contenu du CPER. Concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche, il y a deux volets : un premier volet concerne l'immobilier et un second, la Recherche.

M.KEROUANTON souligne que la problématique de ce CPER s'inscrit en réalité, dans une problématique plus importante et sur une plus longue durée, qui sera présentée au prochain Conseil d'Administration, dans le cadre de l'approbation du Schéma Directeur de l'Immobilier global. Il faut retenir que ce CPER n'est pas en termes de chiffres, totalement satisfaisant mais il permet malgré tout de travailler sur des dossiers qui sont importants, comme le raccordement au réseau de chaleur, qui est un dispositif important au niveau de la politique de transition énergétique de l'Etablissement. Il y a aussi le LPGN qui est une opération récupérée de l'ancien CPER et prioritaire pour l'Etablissement, qui doit faire l'objet de versements et de crédits d'Etat de manière urgente. Le travail sur les Bibliothèques de l'Erdre sera mené plus tard. Le rapprochement dans le cadre du Schéma Directeur de la Lombarderie sur la détermination du déménagement de l'IUT de Nantes, département « informatique », à son bénéfice, au vu des conditions de Joffre. Il y a aussi tous les travaux d'études sur le quartier Hospitalo-Universitaire qui sont importants et qui vont permettre d'anticiper la suite sur le CPER et le quinquennal suivant avec un véritable campus à Bias dans le cadre de l'évolution des formations Santé et afin de continuer à travailler sur une libération et une optimisation des espaces de la Présidence. Il y a enfin un projet sur Saint-Nazaire avec un budget étude et non construction, où s'est engagée une discussion avec les partenaires, pour réaliser cette opération hors CPER.

M.BENHAMOU précise que le CPER volet Recherche a été mené très tôt dès septembre 2012. L'organisation au sein de l'établissement s'est faite autour de coordonnateurs sur des grandes thématiques, afin de commencer le CPER très en amont, même avant d'avoir l'ensemble des éléments. Ceci a conduit à de nombreux projets, tous légitimes et importants, mais qu'il a fallu revoir en plusieurs phases, en fonction d'une part des précisions sur le CPER, arrivées en cours d'année et d'autre part des montants qui étaient prévisionnels. Ces montants étaient très bas et ils ont été grâce à l'action collective des établissements, des collectivités, et des politiques, rehaussés à un niveau plus raisonnable mais qui reste très inférieur à celui du précédent CPER. La remontée des projets s'est ensuite faite par axes, auprès de la Direction de la Recherche, des Partenariats et de l'Innovation. Entre février et novembre 2014, les dossiers ont été envoyés ; ils sont ensuite évalués puis une liste des projets retenus est arrêtée par les financeurs. La manière dont l'évaluation a été faite est critiquable car faite dans une urgence absolue. Les propositions de soutien aux projets sont différentes en fonction des financeurs. Il y a eu un retour du CNRS sur les projets éligibles, un retour de l'Etat et enfin un retour de la Région qui a un peu consolidé l'ensemble, pour venir d'une part en cofinancement, et d'autre part participer au soutien de projets non soutenus par l'Etat. Les coordonnateurs avaient des priorisations à faire et ont dû diminuer les coûts, afin de pouvoir entrer dans l'enveloppe de 16 millions d'€, qui est très insuffisante. Il y a une autre problématique actuellement à l'étude, sur le phasage et la disponibilité des fonds par l'Etat au moment prévu.

M.BERNOUSSI rappelle que tous les éléments sont contenus dans les annexes de la convention. L'objet de la convention est de préciser les modalités techniques de mise en place de ce CPER, notamment avec le pilotage du CPER et le comité territorial de suivi. La convention doit être signée par tous les acteurs impliqués et approuvée par les Conseils d'Administration. Elle prend fin le 31 décembre 2022, à la fin du CPER.

M.LELOUREC estime que sur l'aspect technique, les administrateurs ne vont pas refaire le CPER. Mais il estime qu'il faut en profiter pour émettre une demande, compte tenu des événements liés à l>IDEX, de financements complémentaires. Il y a un sous-financement flagrant par rapport à ce qui était demandé. Il pense que ce serait le rôle du Conseil d'Administration que d'émettre ce vœu. **LE PRESIDENT** fait remarquer que cette question est totalement d'actualité. En effet, les débats actuels consistent à dire que dans l'hypothèse où l'UBL ne recandidate pas, il faut mettre en place une contractualisation, qui accompagne l'historique et l'histoire du territoire et le fait qu'il n'y ait pas d'accompagnement en relation avec le dynamisme. Il y a besoin d'un traitement spécifique car le territoire est spécifique.

MME CARON souhaite connaître les projets qui sont dans le CPER et aussi alimentés par le PIA. La labellisation par le PIA fait que les financements du CPER et du FEDER vont aller toujours sur les mêmes projets et ceci rejoint son idée principale, selon laquelle il faut trouver un moyen de financer d'autres projets qui n'entrent pas dans ces critères-là. Sur l'évaluation, elle rejoint les propos de **M.BENHAMOU**, car elle estime aussi qu'il y a un gros problème d'évaluation des projets. Il faut un système d'évaluation, qui prenne en compte la dimension globale du projet. Elle souligne qu'il y a une multitude de projets du dernier CPER qui ne sont certainement pas terminés et elle s'interroge sur leur poursuite. Si l'on se projette sur un IDEX ou un I-site mouture 2016, les projets qui étaient défendus seront-ils intégrés dans ce que va suggérer la ComUE UBL. **LE PRESIDENT** précise que le suivi du précédent CPER, au niveau immobilier notamment, est régulier. **M.KEROUANTON** souligne qu'effectivement des projets du précédent CPER ne sont pas encore terminés, comme le LINA ou

l'IRS2, qui se finalisent. Il y a donc une partie des financements qui n'est pas encore engagée. Sur la maîtrise d'ouvrage, il s'agit de Nantes Métropole et la Région. Il reste vigilant sur la répartition des crédits futurs car il faut s'assurer que l'Etat tienne ses promesses, bien que ce soit conventionné et déjà contractualisé entre l'Etat et la Région.

M.POUZAINT rebondit sur l'intervention de **M.KEROUANTON** pour dire que ce CPER est en nivellement par le bas. Il est clair que suivre et vérifier la véracité des engagements de l'Etat, ne va pas être assez fort. Il faut se préparer au fait que les acteurs régionaux et nationaux ne tiennent pas leurs engagements. Ce doit être un élément de réflexion dans la manière de décider, car c'est ce qui se profile à deux ou trois ans. Cet élément de réflexion doit être intégré à la mise en œuvre des différentes phases du programme. S'agissant de l'IUT de Nantes, il est indiqué dans un programme d'action que le département « informatique » va rejoindre le site de la Lombarderie. Il souhaite une vigilance particulière notamment sur le montant des crédits alloués. Il y a en parallèle une réorganisation des services informatiques, qui est absolument nécessaire ; pour que la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique soit efficace, il faut que les contraintes de fonctionnement soient respectées. Les collègues du département veulent alerter afin que l'enveloppe prévue soit réellement tenue. Il souhaite que le bâtiment soit clairement identifié IUT de Nantes. Le département de l'IUT et donc la Direction de l'établissement devra avoir une autonomie de gestion sur les surfaces identifiées IUT de Nantes. L'IUT de Nantes comportera sept départements sur trois sites. Il faudra être particulièrement vigilant pour que le système d'information et les réseaux permettent la consolidation de toutes les données du fonctionnement informatique, notamment les emplois du temps, le domaine IUT de Nantes, la capacité pour le bureau des moyens de vérifier que l'ensemble des programmes pédagogiques de chaque département soit consolidé. Il s'agit d'une question technique mais elle doit avoir une réponse politique. Ce point est important sur le département « informatique » mais aussi sur le département « GEA » qui sera localisé à terme, sur le site de Recteur Schmitt. Malgré les travaux actuels qui sont fait à Recteur Schmitt pour gérer les opérations de tuilage dans le cadre du projet Nouveau Tertre, il faut prévoir un budget pour réinstaller selon les normes, le département « GEA » qui a un fonctionnement et des besoins spécifiques. Pour l'instant, il constate que rien n'est prévu. **LE PRESIDENT** souligne qu'il n'y a pas à se préparer au désengagement de l'Etat, c'est déjà le cas sur des négociations de phasage. Sur l'IUT de Nantes, **LE PRESIDENT** rappelle qu'il s'est engagé à garder l'identité de l'IUT sur site, et que le département ne soit pas à l'intérieur d'un bâtiment qu'il est impossible à identifier. C'est un accord qu'il a eu avec le Directeur de l'IUT en son temps, sur cette lisibilité de l'IUT. Sur l'autonomie de gestion de l'IUT, **M.BIAIS** rappelle qu'avec les services et **M.KEROUANTON**, a été lancé un Schéma Directeur Lombarderie, avec les deux décanats concernés, IUT de Nantes et UFR de Sciences et Techniques. Ce schéma vise à configurer toutes les opérations qui vont impacter ce campus, et voir de quelle manière elles vont s'articuler et se compléter. La Direction de l'IUT de Nantes fait partie du comité de pilotage de ce Schéma Directeur. Ce souhait d'identification du département est clairement établi comme une priorité, pour autant il faudra aussi mettre en place une mutualisation. **M. BIAIS** rappelle qu'il y a un financement obtenu pour faire un beau projet pour le département « informatique » de l'IUT avec une lisibilité mais aussi une mutualisation à l'échelle du campus sur les fonctions support et un certain nombre de fonctionnalités. **M.KEROUANTON** revient sur la préparation du site pour le département « GEA », et informe qu'effectivement il n'y a pas de budget CPER dans ce domaine. A chaque fois que l'établissement accueille un nouveau département quelque part, il y a des aménagements à faire. Il s'accorde avec les propos de **M.POUZAINT** sur la problématique numérique. La programmation des travaux nécessaires sur Recteur Schmitt à partir de 2018 sera budgétée. **M.POUZAINT** souhaite que ceci soit acté afin qu'il y ait une continuité dans les modes de gestion.

MME SAMI souligne à la lecture de la convention et de l'exposé des motifs, que la Région a de plus en plus de poids et d'importance, dans la Politique de Recherche de l'Université. Elle s'était déjà interrogée au moment de l'exposé de la Politique de Recherche. Les comités opérationnels de suivi (COS) vont travailler en relation avec le Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT). Elle souhaite savoir quelles sont les personnes au niveau de l'Université qui siègent au CCRRDT, n'ayant jamais réussi à trouver la liste des membres qui le composent. Le mode de nomination et le mode de fonctionnement sont méconnus. Elle estime que ce comité n'est pas du tout transparent. Etant donné que ce comité va avoir de plus en plus d'importance et de poids dans les politiques, elle souligne qu'il est important de savoir au moins quels personnels de l'Université interviennent dans la composition de celui-ci et dans les choix qui sont fait au niveau de la politique scientifique. Elle ne remet pas en question les choix faits dans le cadre du CPER par exemple, mais elle souligne juste que ce comité devrait être plus transparent, pour qu'il n'y ait aucune suspicion éventuelle de personnes qui seraient finalement juge et partie. **LE PRESIDENT** souligne qu'il était hier au Bureau du CCRRDT et qu'il a demandé toutes les informations possibles sur la

composition et la nomination, de manière à avoir une présentation en Conseil d'Administration. Avec un peu de recul sur les évolutions législatives, notamment la loi NOTRE, il y a des débats entre sénateurs et députés sur le fait que la Région ait une influence plus que déterminante sur l'offre de formation.

M.CATALA revient sur la participation du CCRRDT au COS. Il a présidé une des commissions du CCRRDT pendant des années, et il rappelle que ce qui est prévu n'est pas nouveau et était déjà le cas précédemment. Le Président du CCRRDT était membre du COS déjà auparavant. Par contre, les réunions du COS ne fonctionnaient pas toujours. Les réunions du comité de pilotage des actions du CPER étaient très aléatoires et pas toujours périodiques et régulières. Le point de vigilance à avoir, n'est pas celui de la présence des personnels au CCRRDT, mais de vérifier que les comités de pilotage du CPER se réunissent régulièrement et de manière démocratique. **LE PRÉSIDENT** souligne que ce qui est important, c'est la légitimité entre la représentation universitaire qui est institutionnelle, et celle qui ne l'est pas : c'est parce qu'on est universitaire qu'on représente l'Université. Il faut une explication et une transparence sur ce fait là, sans en faire une critique.

MME CARON souligne que c'est au niveau du Bureau du CCRRDT que se prennent les décisions, qui sont transmises ensuite à la Commission Permanente de la Région. Le CCRRDT distribue ensuite en commissions. Elle pense que tous les présidents d'universités y sont, et sont donc représentants de leurs établissements. L'évaluation scientifique est faite par deux ou trois experts, qui ont un cahier des charges sur lequel la Région indique que le projet doit répondre à des préoccupations de la politique régionale en termes d'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les projets qui sont choisis sont donc dans une optique de répondre aux attentes de la Région. L'aspect scientifique n'est qu'une partie de la notation. Il est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de retour sur les opérations en amont du financement de la Région. La composition du CCRRDT reste officieuse, l'argument invoqué par le Conseil Régional étant de dire qu'il serait possible de faire pression sur les membres. **LE PRÉSIDENT** souhaite clarifier tout ceci. Il faut informer, communiquer et avoir une prospective. Il souligne que le système fonctionne bien et il y a peu de régions où il y a un volontarisme de cette nature et où le soutien à l'Enseignement Supérieur et la Recherche est aussi fort. Il entend bien qu'il faut une meilleure information et connexion avec les instances, mais l'engagement est fort. Au vu du CPER, il précise que l'établissement a participé à toutes les réunions, alors qu'il y a des régions où les établissements ont été mis devant le fait accompli. Le lien avec les collectivités est remarquable voire exemplaire.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour et 5 abstentions la convention d'application du volet « Enseignement Supérieur et Recherche » du CPER 2015 – 2020 et autorise LE PRÉSIDENT à la signer.

POINT 7 : APPROBATION DE LA PROROGATION DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE NANTES, DE LA MODIFICATION DE SES STATUTS ET DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DE L'UNIVERSITE DE NANTES A COMPTER DE L'ANNEE 2015 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI rappelle que la Fondation de l'Université de Nantes a été créée en 2010 avec l'Université de Nantes comme unique membre fondateur. L'Université de Nantes s'engageait à contribuer financièrement à hauteur d'environ 260.000€ répartis sur quatre ans. 2014 était une année de choix, poursuivre la Fondation et l'amplifier ou l'arrêter. Le bilan de la Fondation est vraiment honorable, elle a récolté environ 2 millions d'€, de fonds dédiés ou non dédiés, lancé trois chaires, supporté onze projets. Cependant elle n'était pas à la hauteur de l'ambition de l'Etablissement. Un travail d'audit a été mené et présenté lors du dernier Conseil d'Administration et le choix a été fait de donner une nouvelle ambition et une nouvelle impulsion politique à la Fondation. Ceci a entraîné le choix de recruter un Directeur, réorienter et prolonger la Fondation en contribuant financièrement à hauteur de 100.000€ pour 2015.

M.TOUCHARD souligne à la lecture des Statuts, que l'un des objectifs de la Fondation est de financer, soutenir et promouvoir la vie sociale, sportive et culturelle de l'Université de Nantes et l'une des cinq thématiques concerne la vie étudiante. En regardant la composition du Conseil d'Administration de la Fondation, il s'étonne de ne pas voir de représentants étudiants. Il souhaite que lorsque des points concernant la vie étudiante sont abordés en Conseil d'Administration de la Fondation, il y ait un représentant étudiant de l'un des conseils centraux, invité pour débattre. **LE PRÉSIDENT** n'y voit aucun problème. **M.BARBU** n'est pas non plus opposé à la présence des étudiants. Il explique qu'il s'agit d'un système à étages, dans lequel dans un premier temps, la relance

de la Fondation avec des nouveaux projets et des appels de fonds et une réorganisation très profonde des grands axes. Dans le cadre de ces axes, l'idée est de faire appel au mécénat d'entreprise sur des axes directeurs. Dans un deuxième temps, les actions sont construites au sein de l'Université de Nantes avec les représentations étudiantes et l'ensemble des acteurs. **LE PRESIDENT** va plus loin que la demande et propose l'invitation d'un représentant des étudiants du Conseil d'Administration de l'Université au Conseil d'Administration de la Fondation.

MME OBLE fait part de ses recherches sur les fondations universitaires. Il y en a dans plusieurs universités et les principales thématiques sont le financement de la Recherche et de la Formation, la valorisation de la Recherche, la vie étudiante, le rayonnement international et l'insertion professionnelle. Leur objectif est de mobiliser des fonds complémentaires au profit des établissements. Il y a des avantages fiscaux pour les donateurs, qui sont associés à la gouvernance de la fondation. Elle estime qu'on retrouve toujours le même débat de fond, l'Etat se désengageant des universités, celles-ci sont obligées d'aller chercher des fonds et des financements dans le secteur privé. Elle est favorable au partenariat avec le secteur privé, à la mise en place d'initiatives pour l'insertion des jeunes diplômés ; en revanche placer les universités sous la dépendance du secteur privé, lui semble dangereux pour les établissements mais aussi pour les étudiants et pour l'économie en soi. A ce titre elle a vu une étude du cabinet KPMG sur les fondations, dans laquelle il est fait référence à une période de transition et de mutation profonde et de rapprochement culturel avec le modèle anglo-saxon et dont l'objectif est de diversifier les ressources des universités, au même titre que la formation continue. Cette étude pointe un certain nombre de dangers, notamment les universités situées sur des territoires dont le tissu économique est fragilisé. Elle montre aussi que les collectes de fonds sont plus aisées pour les universités à dominante scientifique, que pour celles à dominante sciences humaines et sociales. Enfin, elle expose des exemples de donnant-donnant, que les fondations universitaires pourraient suivre : rester souple et à l'écoute des entreprises, placer un représentant du monde économique à la présidence de la fondation, faire participer les entreprises aux instances décisionnaires, soutenir la recherche en finançant les chaires. Elle passe rapidement sur les ambitions et le leadership des présidents d'universités contenus dans cette étude. Il y est question aussi de gouvernance avec le fait que les enseignants-chercheurs n'étant pas assez experts dans la collecte de fonds, dans la recherche de financements, ou dans le développement de stratégie, il est recommandé aux fondations universitaires de faire appel à des cabinets extérieurs voire à du « mécénat de compétences », qui permet aux entreprises partenaires, de prêter leur salarié pour faire de la collecte de fonds. Avec tous ces éléments, **MME OBLE** explique qu'elle n'est pas favorable à la prorogation de la Fondation de l'Université de Nantes. **LE PRESIDENT** souligne qu'il a toujours été dit que la Fondation n'était pas là pour avoir un effet compensateur du déficit de financement des établissements. Peut-être qu'en 2007, c'était la vision portée par le gouvernement de l'époque. Aujourd'hui on s'aperçoit que ceci correspond à 1% des dotations des établissements. En revanche les fondations permettent de porter des projets différents et qui correspondent à un certain nombre de valeurs. La Fondation de l'Université a porté de grands projets comme les tablettes pour les autistes, les soins socio esthétiques chez les femmes sous chimiothérapie ou en détention. Ce sont des projets qui ont du sens. Il y a aussi des chaires historiques. Ce sont des éléments que l'on peut porter et qui porte aussi l'Université sur son territoire. Aujourd'hui, 11% d'entreprises abondent les fondations. L'Université Laval à Québec a une personne sur site, qui habite Ancenis et qui ramène des fonds au Québec, ceci montre bien qu'il y a le terrain pour le faire dans la région. **MME OBLE** précise qu'elle n'est pas opposée à un partenariat entreprise-université. Elle pointe le danger de mettre les universités sous dépendance financière du secteur privé, l'Etat se désengageant du financement des universités. Au vu des volumes financiers dégagés, **LE PRESIDENT** souligne que les fondations sont là pour porter des projets emblématiques, plus que pour compenser le désengagement de l'Etat. **LE PRESIDENT** précise que sur les compétences, l'Université ne sera jamais « Fundraiser ». La Directrice qui a été recrutée et c'est un investissement, a cette compétence. Au 1^{er} septembre prochain, il y a aura à la tête de la Fondation de l'Université de Nantes, une personne dont c'est le métier. Il ne lui paraît pas anormal que les financeurs aient un droit de regard sur ce qui se fait. Lorsque l'on demande à un financeur d'abonder une chaire, il est normal qu'il soit informé de ce qui s'y passe et qu'il ait son mot à dire. **MME OBLE** souligne qu'un droit de regard et droit décisionnaire, sont deux choses différentes. **LE PRESIDENT** prend l'exemple de la Fondation de l'Université de Rennes 1 qui comporte une centaine d'entreprises, il est difficile de les convier toutes aux instances. En revanche qu'il y ait une meilleure connaissance de deux mondes qui se sont ignorés pendant longtemps, il estime que c'est justement l'objet d'une instance, comme dans ce Conseil d'Administration où il souligne que lorsque **MME OBLE** donne son avis professionnel extérieur à l'Université, il s'agit d'un réel enrichissement.

MME CARON renouvelle sa demande d'avoir un bilan précis de la Fondation. Il lui a déjà été répondu à cette demande, que tout se trouvait sur le site internet de la Fondation. Or elle souligne, que ce bilan pose beaucoup de questions. Elle précise que **LE PRESIDENT** parle de 2 millions d'€ de dons dédiés. Or sur le bilan disponible sur le site, le compte n'est pas bon et il y a même un certain nombre de projets qui sont arrêtés, où la durée n'est pas mentionnée, et le contenu scientifique n'est pas précisé. Elle souhaite un bilan global, qui contiendrait les recrutements doctorants et master par exemple. Elle n'a aucun retour sur les chaires. Sur l'aspect évaluation scientifique, il n'y a rien. Elle y tient car elle rappelle que l'établissement est un établissement d'Enseignement Supérieur mais aussi de Recherche. Elle estime qu'il est de son devoir d'administrateur de savoir ce qui se passe dans cette Fondation. Il y a des sommes engagées et des projets dont on ne connaît rien en termes de publications. Il n'y a pas de réel bilan d'activités de la Fondation et elle le déplore à nouveau. Avec les précautions mentionnées par **MME OBLE**, elle pense qu'il est difficile de se faire une opinion sur l'efficacité de la Fondation. **M.BARBU** souligne que la Fondation est une structure juridique indépendante, avec une instance, le Conseil d'Administration, qui fournit un bilan très détaillé chaque année, de toutes les actions, y compris toutes les chaires, qui comprend un bilan financier et un bilan scientifique. Au sein des chaires, il y a quasiment toujours recrutement d'un doctorant ou même de thèse CIFRE. Le montant de 2 millions d'€ est indiqué par souci d'honnêteté et le montant global des chaires est bien supérieur à celui-ci, car les montants financiers versés directement à l'Université ne sont pas comptés. Par exemple pour la chaire « génie civile », la CARENE et la CCI apporte 800.000€ en tout. La chaire a fait un appel de fonds de 1.3 millions d'€ en totalité mais en fait 800.000€ ne passe pas par la Fondation. Il n'y a donc dans le bilan que les sommes qui sont gérées par la Fondation de l'Université de Nantes. **M.BARBU** tient à rassurer et précise que tous les projets sont soumis au Conseil d'Administration chaque année de façon précise et détaillée.

LE PRESIDENT remercie pour toutes ces remarques mais il tient à signaler que KPMG est un cabinet extérieur qui n'est pas l'Université de Nantes. Il souligne que c'est justement en fonction de toutes ces remarques, qu'il propose ce vote aujourd'hui relatif à la prorogation de la Fondation. Il souhaite changer les choses, professionnaliser encore la Fondation, lui donner un objectif radicalement différent, avec des personnes qui sont capables de porter les valeurs et les compétences pour les développer. Les remarques de chacun montrent bien qu'il faut le faire.

MME SAMI revient sur les Statuts de la Fondation et notamment la composition du Conseil d'Administration. Il y a un certain nombre de personnalités qualifiées qui seront proposées par **LE PRESIDENT**, et elle souhaiterait avoir une idée de ce qui sera proposé. Le Conseil d'Administration de la Fondation va avoir un rôle important car il nomme la direction. En page 11, il est noté que « la modification des Statuts peut être faite par une délibération du Conseil d'Administration », ce qui signifie qu'une fois que le Conseil d'Administration de l'Université aura voté les Statuts, ils échapperont totalement aux administrateurs de l'Université. Elle souhaite connaître le statut et le budget sur lequel sera payé la Directrice de la Fondation et savoir si dans la somme que va injecter l'Université dans la Fondation, le salaire de la directrice et de son assistante seront inclus. Sur la composition du Conseil d'Administration de la Fondation, **LE PRESIDENT** répond que le Président de l'Université de Nantes est Président de la Fondation. Pour autant, il s'agit d'une structure en dehors de l'Université de Nantes avec un droit différent. Dans la composition du Conseil d'Administration de la Fondation, il précise que dans les personnalités qualifiées, il y a la SAMOA, Nantes Métropole, le CHU, deux banques et deux entreprises. Il s'agit des soutiens du départ, en 2011. Sur le statut de la Directrice, il s'agit d'un CDI rémunéré par la Fondation. Il y a eu un recrutement d'une assistante, qui se trouve être l'assistante actuelle de la Directrice, et qui sera elle aussi payée par la Fondation. La somme qui va être injectée est réglementaire, pour maintenir la fondation et va permettre dans un premier temps d'assurer la vitalité, en attendant de monter en charge, avec des recettes non dédiées qui vont pouvoir assurer le salaire.

M.POUZAIN souligne qu'il est membre du Conseil d'Administration de la Fondation et il n'a pas pour autant l'impression de se compromettre avec le grand capital. La seule casquette qui l'intéresse est celle de l'Université de Nantes. Il n'est pas dupe sur le désengagement de l'Etat, il a déjà eu l'occasion de dire son attachement au subventionnement direct par l'Etat de l'Université, en votant par exemple contre le budget. Le dialogue et le travail avec les structures socio-économiques de l'environnement, est selon lui indispensable. Il faut que les décideurs des entreprises connaissent les formations de l'Université. Il y a tout un tas de stratégies possibles : les contacts au travers des projets de recherche, le suivi des stagiaires mais aussi le placement des alternants, la structuration en filières, ou encore le travail avec Capacités. A ce titre-là, il pense que la Fondation a un rôle, et il ne faut pas le surestimer en faisant croire qu'il s'agit d'un cheval de Troie, au service du capital au sein de l'Université. Il s'agit seulement d'un moyen supplémentaire et il n'est pas dupe que certains tentent de s'acheter une bonne conscience, en essayant de travailler au sein de la Fondation. Il souhaite que

les comptes rendus du Conseil d'Administration de la Fondation et l'ensemble des bilans financiers, soient accessibles à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de l'Université, afin qu'ils puissent constater qu'il ne s'agit pas uniquement de projets de recherche scientifique qui sont portés et qui sont financés. L'innovation est aussi dans des mises au point, dans du travail en réseau, et il n'y a pas que le scientifique pur et dur, qui permet d'engendrer l'innovation. Le principal point est qu'elle permet le maillage territorial sur lequel il faut absolument que l'Université de Nantes soit présente. Ce n'est pas une fatalité que les grandes écoles soient celles qui font plus de bruit que ce qu'elles représentent réellement au niveau socio-économique. Il faut utiliser toutes les cartes mises à disposition de l'Université. Il sait qu'au sein de la Fondation, certains utilisent un jargon technico-économique managérial. Selon lui le rôle principal de la Fondation, est de mailler le territoire économique.

M.BELLETTRE voit la Fondation comme un outil complémentaire aux outils déjà existants, pour développer les relations avec le monde socio-économique et les entreprises. Parfois il y a des discussions avec des partenaires industriels qui les intéressent mais qui ne sont pas forcément suffisamment mûres, pour aboutir à une relation contractuelle en bonne et due forme. Une relation de type mécénat, avec des fonds qui permettent d'avancer dans des directions, qui potentiellement pourraient intéresser un certain nombre de partenaires, sans relation contractuelle formelle, serait appréciable. Il s'agirait plus d'un contrat moral de travailler ensemble dans la même direction. C'est un outil supplémentaire à l'arsenal déjà existant. Il fait remarquer que dans les documents, il y a un certain nombre de chaires, qui sont mentionnées et précise que ce ne sont que des exemples.

MME CARON précise que ce n'est pas pour faciliter des bourses ou des interactions avec des entreprises, mais elle pense que la Fondation est avant tout faite, pour faire financer l'Université par des entreprises et que les entreprises puissent contrôler le financement qu'elles donnent à l'Université. Il existe d'autres outils pour développer les relations avec les entreprises. Elle s'étonne d'entendre dire que la Fondation est autonome. L'Université finance et propose ses personnels, ses Laboratoires de recherche, et n'aurait en contrepartie pas de droit de regard sur les actions. **LE PRÉSIDENT** souligne que la Fondation est autonome en Statuts, et les administrateurs votent le budget de la Fondation chaque année. **MME CARON** répond qu'il n'y a pas de réel bilan. Le fait qu'elle soit autonome, ne justifie pas le fait que l'Université n'ait pas un vrai regard sur notamment les chaires. Elle n'est pas convaincue que les chaires financées de cette manière, soient utiles et efficaces pour l'ensemble des étudiants.

MME ISHOW souhaite faire écho aux propos de **M.BELLETTRE**, sur la position de la Fondation qui va s'inscrire comme un complément d'accueil de mécénat, de soutien à des opérations de communication auxquelles les étudiants pourraient participer, ce qui leur permettrait d'être plus en relation avec des entreprises. La remarque sur l'absence d'un étudiant au Conseil d'Administration de la Fondation est tout à fait légitime. Il y a une confusion des genres par rapport à des fondations comme celles qui existent aux Etats-Unis. En France, il n'y a aucune entreprise qui verserait des sommes colossales comme ce peut être le cas comme par exemple ce qui a été fait à Harvard, dans les derniers jours avec un apport financier de 400 millions de dollars. Même dans les grands organismes américains notamment, les conseils d'administration disent ouvertement que tout don est assujéti, à une insertion parfaite dans les orientations pédagogiques et scientifiques, et en aucun cas ce ne sont eux les entreprises qui l'ont décidé.

M.KERBOURC'H tient à rappeler qu'une fondation a pour objet de financer des actions de mécénat et en aucun cas les entreprises ne doivent en attendre une contrepartie. S'il y a une contrepartie, alors il s'agit d'un contrat de prestation conclue dans le cadre des instances.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions la prorogation de la Fondation de l'Université de Nantes, la modification de ses Statuts et la contribution financière de l'Université de Nantes à compter de l'année 2015.

POINT 8 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'UFR DROIT ET SCIENCES POLITIQUES

(POINT REPORTE)

POINT 9 : MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE (GBCP) :

LE PRESIDENT souligne que cette réforme a été anticipée et l'établissement est déjà en ordre de marche pour un certain nombre de points. La présentation qui va être faite est nécessaire aujourd'hui et il faudra passer ensuite à la formation, afin que les administrateurs puissent appréhender la nouvelle présentation des budgets, telle qu'elle sera faite en 2016.

M.BARBU présente la réforme GBCP, l'objectif étant aujourd'hui de soumettre à l'approbation des administrateurs quelques dispositions. L'évolution GBCP est beaucoup plus large que ce qui va être présenté ce matin. Il s'agit d'une importante réforme, qui mobilise beaucoup les personnels de la Direction des Affaires Financières et de l'Agence Comptable, et des services financiers de proximité. Cette réforme d'envergure a pour objectif l'harmonisation, qui touche l'ensemble des opérateurs de l'Etat. Il s'agit d'harmoniser l'ensemble de la comptabilité et des normes comptables pour plus de sincérité et de fidélité des opérations. Il s'agit aussi de fiabilité et de prévisions à long terme. C'est une nouveauté à souligner, le décret GBCP met les établissements dans une dynamique de prévision pluriannuelle pour assurer une meilleure soutenabilité de l'ensemble des opérations. L'ensemble des annexes et des dispositions en particulier dans la procédure budgétaire, est fait pour renforcer le dialogue de gestion en interne avec les opérateurs et avec l'ensemble des Composantes et des Laboratoires.

M.BARBU présente les termes introduits par la réforme notamment les termes d'engagement à la dépense et les crédits de paiement. Avant lors de la préparation du budget il y avait une information qui donnait lieu à une inscription à prendre en compte, avec les prévisions de livraison de biens et de prestations de service pour les services à venir et ensuite une notion de service fait, qui donnait lieu réellement à l'écriture comptable. Aujourd'hui, ces notions sont remplacées par deux notions qui sont plus que des changements de vocabulaires, avec l'autorisation d'engagement et le crédit de paiement. L'autorisation d'engagement acte le fait que désormais, il y a une vision claire sur l'ensemble des opérations pluriannuelles. L'exemple le plus frappant est celui des marchés publics : pour un marché public de nettoyage, il n'y avait une inscription budgétaire que pour l'année en cours, alors même que le contrat était signé pour trois ans. Désormais, il y aura une autorisation d'engagement pour le montant global pour les trois années mais une déclinaison sur l'année qui constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées et à côté une prévision de crédits de paiement, ce qui donne lieu à des paiements dans l'année. En fin d'année, on peut revenir sur cette adéquation autorisation d'engagement – crédit de paiement pour constater un décalage dans le cadre de cette pluriannualité. La vision est beaucoup plus fiable et la notion de soutenabilité est désormais présente. Pour la destination du budget, il y a très peu d'évolution, les comptes budgétaires sont aussi transparents et très techniques. En parallèle, comme **LE PRESIDENT** l'a souligné, il y a une préparation qui est faite depuis des mois, et aussi des cycles de formation qui sont engagés, pour les parties plus techniques, comme la partie compte budgétaire, les personnels sont d'ores et déjà formés et participent aux groupes de travail.

Sur les recettes, on substitue à la notion d'engagement contractuel du client, la notion d'encaissement. Il y a une prédominance d'une gestion de trésorerie. Il y a un gros risque sur les opérations et la trésorerie de l'établissement. Il y a une comptabilité de caisse qui fait que les risques sont très atténués. Il y a une autre notion soumise aujourd'hui à l'approbation des administrateurs avec d'une part les recettes globalisées (ce qui existait avant sur la non affectation des recettes) et d'autre part la recette fléchée qui donne lieu à une attention et une procédure particulière.

Le premier thème soumis à l'approbation du Conseil d'Administration concerne la procédure d'élaboration budgétaire. Il y a peu de changement car l'établissement avait déjà une procédure budgétaire conforme au décret GBCP, avec la mise en place d'un débat d'orientation budgétaire, d'un dialogue de gestion. Il faut mettre l'accent sur l'ensemble de la prévision de ressources, qui est de la programmation pluriannuelle encore une fois. L'établissement s'appuiera sur ce point, sur les schémas directeurs immobiliers et numériques, qui sont une nouveauté et seront présentés lors du prochain Conseil d'Administration, en juillet. Lorsque l'on aura l'habitude de travailler sur ces deux schémas qui prévoient l'ensemble des investissements sur plusieurs années, la programmation pluriannuelle des investissements sera bien encadrée. Il reste à travailler sur la prévision pluriannuelle des moyens en fonctionnement, masse salariale en particulier, car il s'agit de la dépense la plus importante de l'établissement. Pour le reste, il y a très peu de nouveautés dans cette présentation budgétaire.

M.BARBU présente les trois principaux concepts GBCP sur le plan stratégique. Il précise que des ateliers de travail ont été mis en place dans l'établissement et plus de 55 personnes de toutes les Composantes travaillent déjà à cette réforme et sa mise en œuvre. Ce qui est proposé aujourd'hui

pour l'application à l'Université de Nantes, sont des mesures qui ont été discutées et qui ont donné lieu à des propositions au sein de l'établissement.

Pour la structure budgétaire, il y a surtout des changements de vocabulaires avec une mise en adéquation avec ce qui se fait déjà. Avant, il s'agissait d'unités budgétaires (UB), avec la GBCP la dénomination est désormais « centre de responsabilité budgétaire ». Le deuxième niveau concerne le niveau intermédiaire et les « centres de responsabilité » deviennent des « services opérationnels ». Les CRB sont une mise en conformité avec ce qui se passait auparavant. On retrouve ici le vocabulaire emprunté aux Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Les nouveaux CRB ont des objectifs, reçoivent des moyens qui sont négociés dans une procédure de dialogue avec les services centraux en particulier et ensuite ils disposent de marge de manœuvres dans la consommation des moyens avec une fongibilité par enveloppe. On entérine ici le dialogue budgétaire qui existait déjà et qui faisait que ces unités budgétaires n'étaient pas simplement des centres de dépenses, mais pleinement des centres de décisions et des centres de dialogue pour orienter le budget en fonction de la stratégie. Les services opérationnels représentent le niveau sur lequel porte la programmation et l'exécution des dépenses et des recettes. Principalement, on y retrouve plutôt des centres de dépenses mais aussi lorsque c'est le cas en particulier sur le volet ressources propres, des centres sur lesquels seront affectés des ressources propres. Les préconisations sur ces services, reposent sur les échanges sur la réalisation des recettes, les demandes d'achat, la validation des bons de commande et la certification des services faits. Ce centre est plus opérationnel au sein de l'établissement. Il y a peu de changement. Il y a des recommandations dans le cadre de la GBCP, qui sont de construire des centres responsabilité budgétaire de taille à peu près comparable et en nombre plus réduit que ce qui existait auparavant, dans l'ensemble des universités. Ce n'est pas la décision qui a été prise dans l'établissement dans ce contexte de changement structurel et de mutation profonde. Il a été décidé de conserver les mêmes unités budgétaires qui deviennent centres de responsabilité budgétaire. Le constat est le même pour les services opérationnels.

Pour les recettes fléchées, l'évolution était souhaitable et plutôt stratégique. La définition réglementaire est la suivante : ce sont les recettes qui ont une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées et potentiellement réalisées sur des exercices différents de leur encaissement. Pour résumer, il s'agit des opérations qui peuvent comporter une part de risque, en particulier sur la trésorerie. L'intérêt de la qualification de recette fléchée, est de suivre plus finement l'exécution des opérations, de pouvoir expliquer un déséquilibre budgétaire, qui était auparavant noyé dans l'ensemble de l'exécution budgétaire. Il faut être prudent sur ce qui sera qualifié de recette fléchée car il y a une obligation via une annexe réglementaire, de faire une prévision mensuelle des encaissements et des décaissements. Ceci a l'avantage de mettre en place un suivi extrêmement fin de ces opérations, qui ont potentiellement un impact très fort sur la trésorerie de l'établissement. Dans l'ensemble des groupes de travail, il a été recommandé de qualifier de recette fléchée, les actions précises et ciblées, pour lesquelles, il y a une justification précise de la consommation des crédits, les opérations qui peuvent générer un décalage de trésorerie sur l'exercice, c'est-à-dire celles qui se déroulent sur plusieurs années, et celles qui peuvent avoir un impact sur l'équilibre budgétaire. Ainsi il est proposé de qualifier de recette fléchée, les opérations qui concernent un volume global supérieur à 1million d'€. Il y a une finesse de suivi et de fiabilité accrue mais en contrepartie un travail complémentaire.

Pour les opérations pluriannuelles, **M.BARBU** explique qu'elles sont déjà connues dans le fonctionnement de l'établissement. Il s'agit d'opérations qui débutent sur une année et finissent sur un exercice ultérieur et pour lesquelles, il y a nécessité de connaître précisément le montant total de l'opération, alors même qu'elle peut être ventilée sur plusieurs années. Il s'agit des opérations de recherche actuellement. Ces opérations donnent lieu à une élaboration budgétaire par exercice, avec un découpage sur plusieurs années. La conséquence de cette nouvelle gestion est la possibilité de reporter automatiquement d'un exercice sur l'autre, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement non consommés. L'obligation d'un suivi détaillé pour chaque opération, dans une annexe budgétaire réglementaire, sera proposée à l'organe délibérant. Concrètement, il est proposé de qualifier d'opération pluriannuelle les contrats de recherche à long terme, c'était le cas pour certains, mais là on l'entérine, mais aussi les subventions de fonctionnement et d'investissement pluriannuelles et les actions de formation continue. Il y a une vraie souplesse demandée par l'Etablissement en ce qui concerne le report de crédit possible.

En synthèse, sur la procédure d'élaboration budgétaire, il faut retenir qu'il n'y a pas de modification profonde mais la confortation d'une démarche, qui était déjà celle de l'établissement, avec une petite nouveauté sur la structuration de la programmation pluriannuelle d'investissement qui est une volonté de l'Etablissement désormais ancrée dans la procédure budgétaire. Il y a aussi un

changement de terminologie de la structure budgétaire, qui conforte le dialogue en responsabilité avec les Composantes et pour laquelle, il n'y a pas de changement de périmètre. Enfin, les deux concepts, de recettes fléchées et d'opérations pluriannuelles, donnent plus de souplesse et améliorent la visibilité des opérations.

LE PRÉSIDENT remercie pour cette présentation claire.

MME ISHOW revient sur le suivi mensuel et souhaite savoir de quelle opération il s'agit. Lorsqu'il s'agit de suivre une opération en continue, il se pose toujours le souci du responsable du suivi, notamment au niveau des Laboratoires. Ces personnes n'ont pas forcément reçu la formation et elle souhaite savoir si il est prévu de les accompagner. Le service facturier a été mis en place au niveau de l'Université mais ce n'est pas pour autant lorsqu'il y a un différentiel entre la somme qui a été engagée et la somme réellement encaissée, que l'information revient au niveau du Laboratoire. Il se pose alors, des écarts dont on ne prend conscience qu'au moment du bilan, à la fin du contrat. **M.BARBU**, distingue deux situations. Pour les gros contrats de recherche, ceci est déjà fait avec un appui fort du Pôle Contrat et la formation a déjà débuté, suite à la mise en place de l'UB Recherche qui va devenir le CRB Recherche et qui existe depuis plus d'un an maintenant. Les formations ont déjà débuté et les documents sont déjà en conformité. Le cadrage budgétaire sera un peu plus fort sans doute mais il y aura un accompagnement des services centraux qui ont été réorganisés pour cette réforme GBCP. **M.BRANCHEREAU** précise qu'en mettant un seuil à 1 million d'€, il y aura très peu de contrats de recherche qui seront concernés, ce qui était une demande des représentants des Laboratoires, qui ont clairement expliqué la difficulté de la prévision pluriannuelle, a fortiori, la prévision mensuelle est d'autant plus compliquée. Il a été placé un seuil qui permet de piloter la trésorerie de l'Établissement pour autant, sur les éléments les plus significatifs, sans « embêter » les gestionnaires de laboratoires pour avoir une prévision très fine. A ce jour, il y aurait 5 à 6 contrats de recherche concernés par cette mesure-là et l'accompagnement sera fait par les services centraux, avec le nouveau Pôle Financier-Recherche constitué dans le cadre du projet EFFI, pour accompagner les gestionnaires sur cette prévision mensuelle. Sur le service facturier, **M.BARBU** souligne qu'il est actuellement en période de rodage, qu'il fonctionne bien, avec très peu de retour, ce qui est plutôt bon signe. Le genre de dysfonctionnement constaté par **MME ISHOW**, ne devrait plus exister, car il s'agit d'une dématérialisation des factures et de l'ensemble des pièces. A tout moment les services financiers en charge d'un Laboratoire de recherche sont en capacité de constater ce qui est fait au même moment au service facturier. Il reste des dysfonctionnements qu'il faut bien entendu faire remonter et permettre au service de régler en temps réel et pas avec un décalage de plusieurs mois.

LE PRESIDENT met en avant, comme il l'a promis aux personnels qui travaillent dans l'agence comptable, la qualité du travail qui est fait, leur engagement et les conditions de travail dans lesquelles ils sont aujourd'hui et qui sont en tous points remarquables. Les résultats sont déjà là : en sept mois, le délai global de paiement a chuté de 50%. Avec plus de 60 % de factures inférieures à 500€, il faut avoir une politique de simplification. Le travail aujourd'hui est d'être dans les règles mais aussi de simplifier pour que sur le terrain, on puisse trouver les outils de simplification. C'est un axe de politique fort qu'il a rappelé hier au Congrès des Agents Comptables des Universités. **M.BARBU** ajoute que le service facturier fait partie d'un ensemble qui s'appelait « Evolution de la Fonction Finance » (EFFI), qui a permis un changement capital dans l'établissement et qui a été très bien mené, il remercie d'ailleurs à cet égard, **M.BRANCHEREAU** à l'origine de ce projet, qui faisait peur mais qui est pour l'instant un vrai succès.

MME SAMI revient sur la structure budgétaire en page 7 et les principaux concepts ; il est indiqué que le CRB reçoit des objectifs et ensuite des moyens, emplois et crédits, en adéquation avec ces objectifs. **MME SAMI** souhaite savoir qui donne les objectifs. **M.BARBU** explique que les objectifs sont construits via les CPOM, avec un dialogue continu. De ces CPOM naissent des objectifs qui sont à mettre en relation ou en parallèle avec les moyens qui sont donnés. **MME SAMI** suppose qu'il y a des allers-retours dans les CPOM dans les différentes Composantes, qui sont à même d'évaluer les besoins. Si une Composante a bien délimité ses moyens, mais qu'au final les objectifs sont réduits, elle s'interroge sur la suite et sur les objectifs qu'il faudra remplir tant au niveau de la Recherche que de la Formation. **M.BARBU** précise qu'il y a des limites dans les autorisations d'engagement qui font le budget de l'Établissement. Il revient sur les CPOM, où l'ensemble des Directeurs de Composantes participent à cet échange et à cette circulation des informations et des documents CPOM.

M.POUZAIN souligne que cette réforme propose une évolution technique et procédurale sur l'exécution en interne du budget. Elle ne va nullement créer des recettes supplémentaires. Elle va aider à mieux gérer. Il alerte sur un point important qui croise l'action du Conseil d'Administration et qui concerne la procédure de construction du budget. Le Conseil d'Administration intervient deux fois,

une première fois en juillet sur la préparation et le débat d'orientation budgétaire et en mars pour voter. Au moment de voter, il n'y a plus de possibilité de changer les choses, l'ensemble du dialogue de gestion ayant eu lieu entre toutes les Composantes. Il y a des votes contre parfois, les administrateurs estimant que l'Etat n'a pas pris ces responsabilités. Il souhaite une réflexion sur le mode d'intervention du Conseil d'Administration dans le débat budgétaire. **LE PRESIDENT** précise avoir déjà répondu à cette question et souligne qu'il faut bien séparer l'exécutif et le législatif sans brouiller les pistes du « qui fait quoi » dans les instances, et être hors de l'esprit de la réglementation. Au moment du débat d'orientation budgétaire en juillet prochain, les administrateurs seront là par rapport à ce qui est proposé par l'exécutif. **M.POUZAINT** tient à préciser qu'à la fin du mois de décembre, les cartes ont été largement rebattues, car entre temps, il y a une meilleure connaissance de l'évolution de l'exécution du budget précédent et il y a eu un dialogue entre toutes les Composantes, les Laboratoires et les services. Ceci permet de construire le budget au fil des mois. Le budget ne se construit pas du jour au lendemain, en un seul coup. La construction se fait par strates et modifications successives. Les administrateurs regrettent d'avoir un budget finalisé auquel il faut donner son aval ou non. **LE PRESIDENT** l'entend. **M.BARBU** rappelle que le processus budgétaire est un processus extrêmement long et difficile dans un établissement comme l'Université de Nantes. Finalement, ce qui peut apparaître comme une période longue entre le débat d'orientation budgétaire qui a lieu généralement en juillet et le vote du budget dans lequel sont expliquées précisément les grandes orientations en décembre, cette période est rythmée par le dialogue avec l'ensemble des Composantes. Il ne s'agit pas de construire un budget, mais une consolidation de 21 budgets pour les Composantes, de tous les budgets des Laboratoires, qui remontent toutes les prévisions de ressources propres. Tout ce travail est consolidé et donne lieu finalement, à une visibilité un peu plus précise sur ce qui va se passer l'année d'après. Ensuite, il s'agit de consolider l'ensemble des données pour arriver à la mise en cohérence, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, de l'ensemble du budget 2016. Il est difficile entre les deux moments, de solliciter à nouveau les administrateurs en expliquant les orientations de l'exécutif.

MME SAMI souligne qu'effectivement le budget est un peu discuté en juillet de façon assez marginale. La question peut être posée autrement. Si en décembre on s'aperçoit que le budget diminue de 30 % par exemple, elle s'interroge sur ce qu'il faudra faire. Faut-il toujours rentrer dans cette enveloppe ? Faut-il fermer l'Université à un certain nombre d'étudiants, et contigenter de plus en plus les formations ? Ces questions ne sont pas d'ordre technique mais plus politique. Selon elle, l'objectif des Composantes est de pouvoir accueillir tous les étudiants et de mettre les moyens pour y parvenir. Si l'objectif est de n'entrer que dans cette enveloppe-là, et que l'enveloppe ne permet pas l'accueil de tous les étudiants, la question n'est plus du tout technique. La question devient en fait une réflexion sur le rôle des administrateurs. Derrière ce budget et la façon dont il est construit, il y a d'autres choses qui posent question. Il lui manque en fait les lignes rouges à ne pas dépasser. Chaque année elle le dit, mais là elle le dit maintenant bien en amont, il y a un certain nombre d'objectifs qu'il faudrait mettre et qui ne doivent pas être transgressés au niveau de la Formation, des moyens donnés à la Formation mais aussi de l'ouverture de l'Université à tous les étudiants. Elle estime que ceci devrait faire partie de cette réflexion. **LE PRESIDENT** souligne que le budget est l'expression de la politique de l'Etablissement, ce n'est pas un acte technique. En fin d'année, est fait le constat de ce qui a été réalisé sur l'année qui se termine. En juillet, a lieu le débat d'orientation budgétaire sachant qu'il n'y a pas les éléments pour l'affirmer. **LE PRESIDENT** rappelle que la dotation a été connue en avril pour cette année. Il s'agit d'un débat prospectif sur les orientations, même avec des chiffres mais qui sont des orientations politiques. Pour un administrateur, il estime que le débat d'orientation budgétaire est plus important que le vote de fin d'année où il s'agit seulement de constater ce qui a été fait. **M.BARBU** n'est pas en accord avec l'interprétation qui est faite du débat d'orientation budgétaire et précise qu'il ne s'agit pas d'une simple formalité, mais d'un vrai moment de débat stratégique au sein de l'établissement. Le dernier débat d'orientation budgétaire est un vrai document stratégique présenté en Conseil et le prochain sera du même acabit, avec des orientations qui sont relativement précises, des axes stratégiques décidés par l'établissement et au regard des moyens déjà indiqués. C'est un temps très fort au sein de l'établissement. **MME SAMI** s'accorde sur ce point et souligne que c'est pour cela que dans ce débat, les administrateurs sont relativement actifs. Elle fait remarquer qu'en décembre dernier, il n'y avait pas le montant de la dotation, et c'est en cela qu'elle souhaite que des lignes rouges soient mises. **LE PRESIDENT** souligne que c'est pour cela qu'il a proposé un budget en déséquilibre en décembre dernier, afin de matérialiser cette ligne à ne pas dépasser.

LE PRESIDENT précise que la réforme, avant même de savoir qu'elle allait s'imposer à l'Etablissement, avait été anticipée. La mise en place des CPOM, est quelque chose de culturel qui connaît des évolutions. Le CPOM 2016 va encore consolider la globalité du dialogue interne à

l'établissement. Il y a donc au sein de l'établissement, l'organisation adéquate mais comme pour les autres, il n'y a pas encore l'outil. Pour autant, l'Université de Nantes s'est positionnée dans les 19 universités ou établissements qui seront pilotes dès janvier 2016. C'est un élément de simplification et de souplesse qui s'appuie sur la pluriannualité. Dans l'esprit, cette réforme est plutôt bonne, et l'établissement, même sans l'outil est quasiment prêt.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote et de faire un vote complet pour les trois points.

Le Conseil d'Administration approuve avec 20 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, la structure budgétaire de l'établissement, la définition des recettes fléchées de l'établissement et des opérations pluriannuelles de l'établissement, dans le cadre prédéfini par la réforme.

POINT 10 : APPROBATION DE LA REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIBLIOTHECAIRES (APRES AVIS DU CTE ET EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BERNOUSSI présente la revalorisation. Les personnels bibliothécaires sont des personnels de catégorie A dont le régime indemnitaire n'a pas été revalorisé en janvier 2015. Or les assistants bibliothécaires, qui sont personnels de catégorie B, se trouvent avoir avec cette revalorisation, une indemnité supérieure. La Commission Primes qui s'est réunie le 23 février, a fait une proposition de passer de 2339€ bruts annuel à 2381€ bruts annuel. Le Comité Technique du 10 mars a donné un avis favorable.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour, la revalorisation du régime indemnitaire des personnels bibliothécaires.

POINT 11 : PRESENTATION DU « RAPPORT ANNUEL DE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL » (RSSCT) 2014 ET DU « PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION » (PAP) 2015 (APRES AVIS DU CHSCT)

M. BERNOUSSI précise que deux documents sont proposés. Le Programme Annuel de Prévention (PAP) permet chaque année de décrire les actions de l'Etablissement dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Il concerne 2015. Les actions du PAP sont évaluées à l'année N+1, et les résultats donnent le rapport annuel de santé, sécurité et conditions de travail (RSSCT). Ces deux documents, ont été soumis au CHSCT du 23 mars 2015, qui a approuvé à l'unanimité le RSSCT 2014, et à l'unanimité moins une abstention, le PAP 2015.

M. BERNOUSSI présente les trois faits marquants du document RSSCT. Un point négatif, il y a une augmentation significative du nombre de jours d'arrêt de travail entre 2013 et 2014, notamment avec une hausse significative d'accidents de travail, avec 57 en 2014 contre 43 en 2013. En outre il y a trois accidents graves qui représentent 80% du total, à savoir 999 jours. Il y a deux éléments marquants positifs avec une forte augmentation du budget formation notamment avec le développement de plusieurs formations à l'hygiène et la sécurité au travail et un taux d'actualisation du Document Unique qui est en forte progression.

M. BERNOUSSI présente le bilan du PAP 2014, et un certain nombre d'actions. Pour les enjeux 2015, il souligne trois actions fortes : améliorer les conditions de travail, développer la culture et la prévention des risques et renforcer l'action de la Médecine de Prévention. Ces trois axes vont répondre à sept actions dont trois nouvelles.

MME CARON souhaite connaître les remarques du CHSCT sur ces deux documents. **M. BERNOUSSI** précise qu'il y a eu débat mais pas de remarques particulières.

M. MENUET fait remarquer qu'il y a des erreurs dans le tableau page 14, relatifs au nombre de jours d'arrêts de travail notamment dans la comptabilisation. Le RSSCT annonce 2456 jours, alors qu'il n'y en a que 1256 en réalité. Ainsi rien qu'en médecine, avec trois arrêts, il y a plus de 714 jours. Il s'agit d'accidents de manutention, ce qui amène **M. MENUET** à s'interroger sur la manutention en Médecine.

POINT 12 : APPROBATION DE DEMANDES DE CREATION ET DE MODIFICATIONS DE MAQUETTES LICENCE, MASTER ET DOCTORAT (APRES AVIS DE LA CFVU ET EXAMEN PAR LA CPCA)

M.AVERTY présente les demandes de modifications qui sont en fait très techniques. Un certain nombre de modifications ont été faites dans le cadre de la rationalisation de l'offre de formation, pour un gain économique dans certains cas, pour préserver des formations qui étaient sous les seuils dans d'autres.

MME OBLE revient sur les pharmacies d'officine, avec la vente de médicaments sur internet, et souhaite savoir si au sein de l'UFR de Pharmacie, les étudiants sont plutôt incités à porter leur choix de carrière sur l'industrie ou l'hôpital. Sur le premier point, **LE PRÉSIDENT** répond qu'il n'est pas spécialiste et qu'il a les mêmes informations. En tout état de cause, sur les différentes orientations en Pharmacie, que ce soit industriel, officine ou biologie, il n'y a pas de changement et les étudiants ont le choix de s'orienter. Le numerus clausus d'installation en Pharmacie n'a pas changé non plus et il n'a pas écho d'un changement à venir. **MME JOLLIET** souligne qu'il y a moins d'étudiants qui se dirigent vers la pharmacie au niveau national. Le secteur industriel est une petite partie des effectifs. Pour ce qui est du secteur hospitalier, les biologistes sortent de l'hôpital pour aller en officine. Ceux qui restent en milieu hospitalier, veulent être sur des carrières hospitalières et pas du tout sur des carrières hospitalo-universitaires. **LE PRÉSIDENT** souligne que la partie officinale est moins attractive. **MME JOLLIET** précise que ce phénomène est dû aux nombreuses fermetures de pharmacies. **M.AVERTY** précise que dans les dossiers remontés dans le cadre de l'évaluation des formations, il est noté que 48% des étudiants partent en officine, 29% en industrie et 23% se dirigent vers l'internat.

MME ISHOW s'interroge par rapport à la modification du « Parcours préparation des étudiants au concours B » par arrêté ministériel, qui fait que désormais l'entrée n'est admise que pour les étudiants inscrits en Licence 3. Elle s'interroge pour savoir si cela signifie que le niveau des licences 2 a tellement chuté qu'il n'est plus envisageable de leur permettre d'intégrer. **M.AVERTY** souligne qu'il a vu les textes et n'a pas relevé de problèmes de niveaux. **MME SAMI** précise que les textes ont changé et obligent les étudiants à avoir Bac+3 pour pouvoir s'inscrire au concours. **MME ISHOW** fait remarquer que les DUT peuvent postuler au bout de deux ans. Elle souhaite par cette intervention montrer le différentiel qui est en train de se creuser au niveau de l'Université, où il y a de moins en moins de moyens et où l'on supprime des travaux pratiques, et elle s'interroge de ce fait, sur la paupérisation de l'enseignement à l'Université. **M.AVERTY** précise que selon lui, les DUT, au vu du niveau du concours, n'y ont pas accès.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour et 1 abstention, les demandes de modification de maquettes de Licence, Master et Doctorat présentées par l'IEMN-IAE, l'UFR de Sciences Pharmaceutiques et l'UFR de Sciences et Techniques.

POINT 13 : APPROBATION DU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE MASTER DANS LE CADRE DU PROJET REGIONAL DE CONTRACTUALISATION «DEVELOPPEMENT, FORMATION, INNOVATION - MATHEMATIQUES (DEFIMATHS) » (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BENHAMOU rappelle le cadre ; il s'agit d'un cadre proche des RFI, qui combine les parties, Recherche, Formation et Innovation. Il y a trois niches d'excellence concernées par les projets régionaux de contractualisation : les mathématiques, la planétologie et le physique subatomique. Les mathématiciens demandent à pouvoir financer des bourses de Master, pour des étudiants étrangers, démarche qu'ils ont depuis un moment, dans le Labex LEBESGUE. Il s'agit d'un montant de 10.000€ par an, afin d'avoir une attractivité internationale.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, le dispositif d'attribution des bourses Master dans le cadre du projet régional de contractualisation « Développement, formation, innovation – Mathématiques (Défimaths) ».

POINT 14 : APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les tarifs.

MME SAMI revient sur les tarifs d'inscription du DU de Criminologie, et souhaite savoir si il s'agit du même DU que celui dont les administrateurs ont discuté avec la convention FORENSIC, lors d'un précédent Conseil d'Administration. **M.BERNOUSSI** précise que ce n'est pas le même DU. Elle fait remarquer que les tarifs sont de plus en plus exorbitants et qu'ils ne sont pas toujours identifiés comme relevant de la formation continue. En annexe, page 11 par exemple, il y a un tableau intitulé « DUT en formation initiale ». **M.BERNOUSSI** précise que les tarifs de formation initiale sont définis nationalement. Il s'agit selon lui de DUT par alternance ou apprentissage. **M.KERBOURC'H** confirme que les étudiants en apprentissage ou en alternance sont considérés comme appartenant à la filière initiale. C'est assez compliqué car il y a plusieurs administrations à intervenir. Il explique que du point de vue du Ministère de l'emploi, en contrat de professionnalisation, il s'agit de stagiaires de la formation professionnelle alors qu'en contrat d'apprentissage, ce sont des stagiaires en formation initiale. A l'Université, du point de vue du codage des droits d'inscription dans les scolarités, les deux, contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage, sont considérés comme relevant de la formation initiale, avec un sous codage qui prend en compte le type de contrat en alternance.

MME OBLE souligne que c'est extrêmement compliqué pour les demandeurs d'emploi, notamment sur le statut de la reprise d'emploi. Il ne faut pas maintenir l'indemnisation durant la formation, à des demandeurs d'emploi, qui n'en ont finalement pas le statut, sous peine de leur faire reverser l'intégralité des sommes perçues. Elle précise aussi que dans le cadre du Congé Professionnel de Formation, les formations universitaires doivent être référencées. Comme elle n'en voit aucune, elle s'interroge. **M.AVERTY** souligne qu'il y travaille mais ce n'est pas simple d'avoir accès à ces éléments-là. **MME OBLE** alerte car elle a déjà eu des demandes pour la prochaine année universitaire et pour lesquelles en l'absence de référencement, elle ne peut rien envisager pour le moment. **M.KERBOURC'H** ajoute que certains diplômes notamment des Master 2, ne sont toujours pas référencés au RNCP.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve avec 19 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, les tarifs.

POINT 15 : REGLEMENTS D'ATTRIBUTION DE PRIX

POINT 15.1 : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX PRESENTE PAR L'UFR DE PHARMACIE

M.BERNOUSSI présente le règlement.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, le règlement d'attribution de prix présenté par l'UFR de Pharmacie.

POINT 15.2 : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX PRESENTE PAR LE DHU 2020

M.BERNOUSSI présente le règlement.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, le règlement d'attribution de prix présenté par le DHU 2020.

POINT 16 : RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES ET D'ADMISSIONS EN NON VALEUR (APRÈS EXAMEN PAR LA CPCA)

M.BERNOUSSI présente les 5 remises gracieuses pour un total de 2872,94 €.

Pour les admissions en non-valeur, le montant est très important et se justifie notamment par un contentieux qui concerne une société Prime Biotech, pour un montant de 351.000€ des années 2000. **LE PRÉSIDENT** précise que la démarche montre que tous les dossiers en suspens sont désormais soldés.

POINT 17 : QUESTIONS DIVERSES

- **RIFSEEP** : **MME CARON** souhaite un point d'information sur la mise en place et la mise en œuvre de la RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire. **MME TEXIER** précise que peu d'établissements sont en ordre de marche puisque seul un projet de circulaire notamment du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, n'est paru. Les délais seront certes très courts mais à ce jour, il y a peu d'éléments. Elle précise travailler avec la Commission Primes, émanation du Comité Technique d'Etablissement avec qui il y a une veille sur la parution des textes. Pour le moment le travail est fait, au niveau de la visibilité du système de primes actuelles entre les deux filières majeures, l'AENES et l'ITRF. Il s'agit plus d'un travail de connaissance fine du régime indemnitaire pour se préparer, une fois que les textes seront parus, et pour pouvoir se mettre en ordre de marche. **MME CARON** précise que la circulaire du Ministère de la Fonction Publique indique un certain nombre de tableaux qui permettent d'avoir des données sur le système de primes actuelles. Elle estime que tous les Comités Techniques d'Etablissements ont ces données et elle s'interroge de savoir si l'Université de Nantes les a fait remonter au Ministère. **M.BIAIS** souligne que le travail de mise à plat des primes est une priorité et est conduit, comme l'a précisé **MME TEXIER**, sous l'égide de la Commission Primes, qui rend régulièrement compte de la situation des différentes primes et des différents niveaux versés, auprès des membres du Comité Technique d'Etablissement qui peuvent en témoigner. Ce travail de fond se poursuit, et il estime que l'établissement ne peut inventer à la place du Ministère les préconisations et les modalités de mise en œuvre d'une réforme. Le Ministère se rend bien compte que les délais qu'il a fixés aux établissements et aux personnels mobilisés dans les services, ne sont pas tenables. Sur le plan de la politique RH, il précise que la mobilisation actuelle repose sur le souhait de se doter d'une Charte de Gestion des Personnels contractuels, point qui sera présenté notamment lors du prochain Conseil d'Administration.
- **DU Sécurité** : **MME CARON** souhaite des précisions sur ce DU et notamment la convention avec FORENSIC, sachant qu'un article est sorti dans la presse concernant ce DU. **M.KERBOURC'H** précise que cette formation est au catalogue du service de formation continue de la faculté. Aucune ouverture n'est pour le moment envisagée tant que la commercialisation n'est pas commencée. **MME SAMI** souhaite savoir où en est la convention qui devait être signée avec FORENSIC. Au vu de l'article paru dans la presse, elle est retournée sur le site de FORENSIC où il y a toujours le sigle de l'Université de Nantes ce qui l'interroge. **M.BERNOUSSI** précise que la convention n'est pas signée et s'interroge sur la présence du sigle de l'Université sur le site.
- **Election du Directeur de l'IUT de NANTES** : **M.POUZAINT** souhaite informer les membres du Conseil d'Administration au sujet de l'élection du Directeur de l'IUT de Nantes. Le Tribunal Administratif par une décision du 5 mai 2015, a annulé l'élection du Directeur de l'IUT de Nantes du 14 mai 2012, suite à un recours qu'il avait déposé. Il estime qu'il aurait été judicieux d'informer l'ensemble de l'Université, comme ceci peut être fait, lorsque des collègues sont nommés à la tête de Composantes, qu'une élection avait été annulée dans une Composante définie à l'article 713-9 du Code de l'Education, avec des attributions particulières pour le Directeur. Il ne lui appartient pas de commenter la décision du Tribunal Administratif, mais il tient à rappeler, que les collègues de l'IUT ont été informés en premier, par l'intermédiaire d'un mail surréaliste, du collègue dont l'élection venait d'être annulée, et qui informait qu'il était nommé administrateur provisoire. Il a commenté dans ce mail le jugement et a annoncé que le processus électoral allait rapidement être mis en place. Heureusement, **LE PRESIDENT** a fait une information. **M.POUZAINT** souligne que les événements de 2012 ont laissé des traces profondes au sein de l'IUT. Ce qui s'est passé a été violent, non pas violent physiquement, mais symboliquement. Il est de nature pour que les choses reviennent en l'état, qu'on prenne le temps et qu'une information soit faite à l'ensemble des personnels de l'Université sur l'annulation de l'élection. Ceci lui paraît important, car cela signifie que le Tribunal Administratif a jugé, qu'il y avait eu vice de procédure, et cette information est importante pour l'ensemble des autres Composantes. Si dans d'autres Composantes, il y a des élections qui ne respectent pas un certain nombre de caractéristiques, il faut savoir qu'il y a possibilité de faire un recours. Enfin, sur le processus électoral que **LE PRESIDENT** a retenu, il estime qu'il aurait été sage, dès lors que l'administrateur provisoire avait été nommé, de prendre du temps. Se porter candidat, à la direction de l'IUT est un choix personnel et monter une équipe et un projet, prend du temps. Il aurait été judicieux d'établir un calendrier,

qui aurait permis une élection de manière sereine. **LE PRÉSIDENT** précise qu'il a nommé un administrateur provisoire qui puisse assurer le fonctionnement de la Composante. Pour les délais, il souligne qu'ils n'apparaissent pas dans les statuts de l'IUT, et qu'il a appliqué les délais qui sont ceux de l'ensemble de l'Etablissement, avec une vigilance, préparer la rentrée avec une équipe stabilisée. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il a choisi, car c'est lui qui a la main sur le processus électoral, et c'est important de le rappeler pour la Composante, que cette élection se fasse dans les délais habituellement raisonnables et applicables à l'ensemble des Composantes. S'agissant de l'information, il a présenté ce point en Conseil des Directeurs de Composante de manière à ce que tout l'Etablissement soit informé.

M.GUEVEL souligne qu'à l'époque de ces faits il avait suggéré l'idée de remettre à plat les statuts des IUT de façon à aligner ce processus électoral sur ce qui se passe dans les Composantes. Il réaffirme que c'est indispensable. La complexité du processus multiplie les risques de chances d'en arriver là. Il regrette que le Tribunal Administratif ait mis trois ans pour statuer. Il trouve dommage que le Directeur démis ait été proposé comme administrateur provisoire, car ceci le met dans une position idéale et confortable pour préparer sa réélection en bonne et due forme. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il entend la remarque, mais c'est son choix et il l'assume. Il fait remarquer qu'il y a les pratiques et les statuts : jamais n'ont été inscrites dans les statuts, des pratiques classiques comme la consultation des personnels qui avaient entraîné le recours.

M.POUZAINT pense que l'intervention de **M.GUEVEL** est judicieuse, car avec un calendrier tel qu'il est défini et en étant nommé administrateur provisoire, il a « un boulevard » devant lui. Il estime que l'IUT doit se projeter à nouveau, avec un projet porté par une équipe dynamique. Avec la procédure que **LE PRÉSIDENT** a arrêtée et qui n'est pas totalement de son fait, il en convient, le risque est de ne pas se projeter dans l'avenir. **LE PRÉSIDENT** souligne qu'il a nommé un administrateur provisoire, dont certes on peut contester le choix mais c'est sa décision. Il assure qu'il n'y a aucune volonté que ce soit dans ce cas-là ou dans un autre, du **PRÉSIDENT** de choisir un Directeur de Composante. Il souhaite qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur ce point. **M.POUZAINT** se défend de faire un tel procès d'intention mais dans les faits, il y a un boulevard ouvert au futur Directeur.

M.LELOUREC souligne que l'établissement souffre assez de processus électoraux précipités et dans l'urgence, avec par exemple un vote CNESER en juin, avec un taux de participation assez décevant par rapport au précédent. Il serait judicieux selon lui, de garder l'administrateur provisoire même un peu plus loin que la rentrée, pour que celle-ci se fasse dans de bonnes conditions et laisser le temps à différents candidats de préparer une élection en bonne et due forme. **LE PRÉSIDENT** précise que les délais qui sont proposés ne sont pas particuliers. Il entend bien le poids de l'histoire et notamment des cicatrices de 2012.

M.POUZAINT souligne qu'il ne s'agit pas là d'une élection traditionnelle. **LE PRÉSIDENT** entend les arguments et précise qu'il ne prend jamais de décision en séance.

MME SAMI souligne que si elle a été annulée, c'est bien que quelque chose a cloché dans cette élection et s'interroge sur le processus lui-même. Sur le processus lui-même, **LE PRÉSIDENT** explique qu'il y avait des pratiques au sein des IUT, qui n'ont pas été appliquées à la Roche sur Yon la dernière fois, d'une consultation de l'ensemble des personnels qui n'existe pas dans les statuts. **MME SAMI** fait remarquer que les responsables d'IUT ont un pouvoir plus important encore que les responsables des UFR et elle estime donc anormal que les directeurs échappent complètement à un processus démocratique. **LE PRÉSIDENT** affirme qu'il n'échappe nullement à un processus démocratique, le principe est le même qu'en Conseil d'Administration.

M.LELOUREC ajoute que le Tribunal n'a pas annulé l'élection de ce fait là.

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12h40.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX

